ANNEXE 14

MODELISATION DE L'IMPACT SONORE DU PROJET



Fixe: 04 37 69 92 80

Mél: technisim@wanadoo.fr

Carrière extractive de Cahaignes Volet Acoustique

Commune de VEXIN-sur-EPTE (EURE/27)

Rapport d'étude N°1

réf.: 212 403 043

	COMIREM SCOP			
Destinataire :	Monsieur Mickaël KARST	Five : 02 F4 07 0F 47		
	26 rue Hubert le Sellier de Chézelles	Fixe: 02 54 07 05 47		
	36 130 DEOLS	Courriel: michael.karst@comiremscop.fr		
Date :	7 juillet 2021			

Sommaire

1.	PREAMBULE	4
2.	CONTEXTE LEGISLATIF	4
3.	CONSTAT DE L'ETAT SONORE ACTUEL	5
4.	ÉTUDE ACOUSTIQUE PREVISIONNELLE	6
4.1.	Méthodologie générale	7
4.2.	Caractérisation de la topographie du site	7
4.2.	Caracterisation de la topograpme du site	
4.3.	Caractérisation des sources sonores	11
4.4.	Présence de merlons	13
4.5.	Seuils d'acceptabilité du bruit	13
4.6.	Résultats des simulations	14
7.0.	Nesurate des sindictions	1-4
4.7.	Reconfiguration des merlons	16
4.8.		
5.	GLOSSAIRE	
6.	EXEMPLES DE REFERENCES DE NIVEAUX SONORES	
ANN	IEXE N°1 – CARACTERISTIQUES DES SOURCES SONORES CONSIDEREES	20
ANN	IEXE N°2 – CARTOGRAPHIES DES BRUITS PARTICULIERS	22

Table des illustrations

Figure 1: Emplacement des points de mesures	5
Figure 2: Topographie de la phase 1	8
Figure 3: Topographie de la phase 2	8
Figure 4: Topographie de la phase 3	9
Figure 5: Topographie de la phase 4	9
Figure 6: Topographie de la phase 5	10
Figure 7: Topographie de la phase 6	10
Figure 8: Emplacements des sources	12
Figure 9: Emplacements des merlons	13
Figure 10: Proposition de reconfiguration des merlons	16
Figure 11: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 1	22
Figure 12: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 2	
Figure 13: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 3	
Figure 14: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 4	23
Figure 15: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 5	24
Figure 16: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 6	25
Table des tableaux	
Tableau 1: Résultats des mesures acoustiques	6
Tableau 2: Puissances acoustiques retenues pour les sources sonores	
Tableau 3: Émergences admissibles pour la période de 7 heures à 22 heures	
Tableau 4: Résultats des simulations – Phase 1	
Tableau 5: Résultats des simulations – Phase 2	14
Tableau 6: Résultats des simulations – Phase 3	14
Tableau 7: Résultats des simulations – Phase 4	15
Tableau 8: Résultats des simulations – Phase 5	15
Tableau 9: Résultats des simulations – Phase 6	15
Tableau 10: Résultats des simulations avec un merlon de 3,0 m à l'ouest du site	16

1. Préambule

Le bureau d'études COMIREM SCOP a mandaté Technisim Consultants pour la réalisation de l'étude acoustique d'un projet de carrière extractive installé sur le territoire de la commune de Vexin-sur-Epte (27-Eure) au niveau de l'ancienne commune de Cahaignes.

2. Contexte législatif

Le projet relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). A ce titre, la carrière est soumise à l'arrêté du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'article 3 de l'arrêté du 23 janvier 1997 précise que « l'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.

Ses émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celle-ci est réglementée :

Niveau de bruit ambiant exis-	Émergence admissible pour la	Émergence admissible pour la	
tant dans les zones à émer-	période allant de 7 heures à 22	période allant de 22 heures à 7	
gence réglementée incluant le	heures sauf dimanches et jours	heures ainsi que les dimanches	
bruit de l'établissement	fériés	et jours fériés	
>35 dB(A) et ≤ 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)	

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne), les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles.

Les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Dans le cas où le bruit particulier de l'établissement est à tonalité marquée au sens du point 1.9 de l'annexe du présent arrêté, de manière établie ou cyclique, sa durée d'apparition ne peut excéder 30 % de la durée de fonctionnement de l'établissement dans chacune des périodes diurne ou nocturne définies dans le tableau ci-dessus.

TechniSim Consultants Page 4 sur 26

3. Constat de l'état sonore actuel

Le constat de l'état sonore actuel consiste en une campagne de mesure dans l'environnement, et sans activité sur la carrière, au niveau des zones à émergence réglementée.

En l'occurrence, ces mesures ont été effectuées au niveau des quatre points repérés sur la planche ci-dessous.

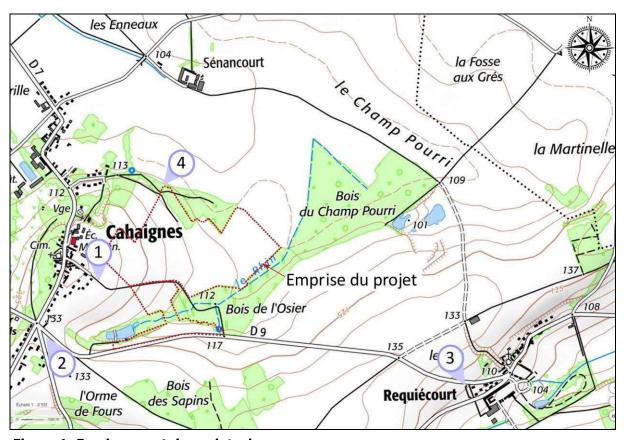


Figure 1: Emplacement des points de mesures

Les mesures ont été effectuées en date du 29 avril 2021 par le bureau d'études COMIREM SCOP. Chaque mesure ayant une durée de 30 minutes.

Les résultats sont fournis dans le tableau immédiatement suivant.

TechniSim Consultants Page 5 sur 26

Tableau 1: Résultats des mesures acoustiques

	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
DATE	29 avril 2021			
Début des mesures	10:08:22	10:51:38	11:32:11	12:16:33
Fin des mesures	10:38:28	11:21:46	12:02:21	12:46:37
Niveau acoustique équivalent LAEq	45,2 dB(A)	52,0 dB(A)	51,8 dB(A)	39,5 dB(A)
Niveau acoustique L50	41,3 dB(A)	45,1 dB(A)	31,1 dB(A)	37,6 dB(A)
LAEq – L50 [dB(A)]	3,9	6,9	20,7	1,9
Niveau acoustique utilisé	45,2 dB(A)	45,1 dB(A)	31,1 dB(A)	39,5 dB(A)
Si LAEq – L50 > 5 dB(A) alors le critère d'émergence est appliqué au L50				

4. Étude acoustique prévisionnelle

L'étude prévisionnelle vise d'une part, à estimer l'impact du projet et, d'autre part, à définir le cas échéant un ensemble de modifications organisationnelles ou techniques à instaurer, de manière à respecter la réglementation en vigueur.

Cette partie inclut une phase de définition du projet, c'est-à-dire :

- Localiser et caractériser les différents matériels prépondérants, et déterminer leur niveau de puissance acoustique ;
- Topographier le terrain en fonction des différentes phases d'exploitation de la carrière.

L'analyse prévisionnelle est alors réalisée à l'aide du logiciel de calcul de propagation sonore en milieu extérieur Soundplan (version 7.1) selon la **norme ISO 9613-2:1996** Acoustique - Atténuation du son lors de sa propagation à l'air libre - Partie 2: Méthode générale de calcul applicable pour les sites industriels.

La détermination des niveaux sonores à grande distance implique de prendre en compte de nombreux paramètres impactant la propagation des ondes sonores entre les différents émetteurs et récepteurs, et particulièrement : la topographie, la présence d'écrans ou de réflecteurs, de bâtiments, les caractéristiques d'absorption du sol, les effets météorologiques.

La méthodologie mise en œuvre est décrite au paragraphe subséquent.

TechniSim Consultants Page 6 sur 26

4.1. Méthodologie générale

Les modélisations ont été effectuées selon la méthodologie suivante :

- 1. Récapitulatif des résultats de la campagne de mesures et détermination des niveaux de bruit résiduel aux alentours du site.
- 2. Construction de la topographie du site et de ses alentours pour les différentes phases d'exploitation à partir des données fournies par le Commanditaire et les données de l'IGN [BD ALTI®].
- 3. Définition des sources d'émissions sonores (activités du site, engins de chantier, etc.).
- 4. Mise en place des bâtiments et des usages de la zone (végétation, usages des sols, etc.).
- 5. Calcul des niveaux sonores induits par le projet aux points de réception du niveau sonore ambiant équivalent pondéré A (LAeq résultant) aux niveaux des récepteurs (ISO 9613-2).
- 6. Calcul de l'émergence sonore et comparaison à la réglementation en vigueur.
- 7. Définition des aménagements et des solutions de traitement.

Chaque simulation a été réalisée dans le cadre de conditions défavorables pour l'exploitant, aussi bien en matière de positionnement du récepteur que de configuration de l'activité de la carrière.

4.2. Caractérisation de la topographie du site

Les terrains numériques utilisés dans les modélisations sont représentés sur les planches qui vont suivre.

TechniSim Consultants Page 7 sur 26

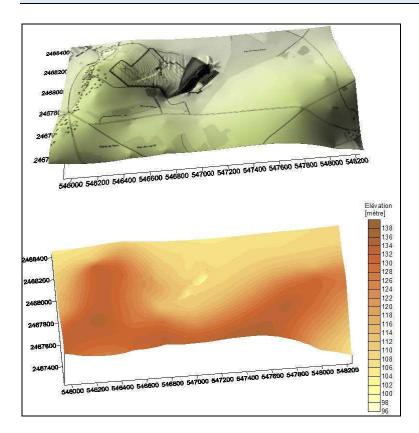


Figure 2: Topographie de la phase 1

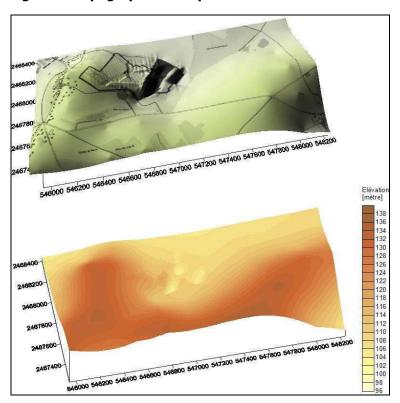


Figure 3: Topographie de la phase 2

TechniSim Consultants Page 8 sur 26

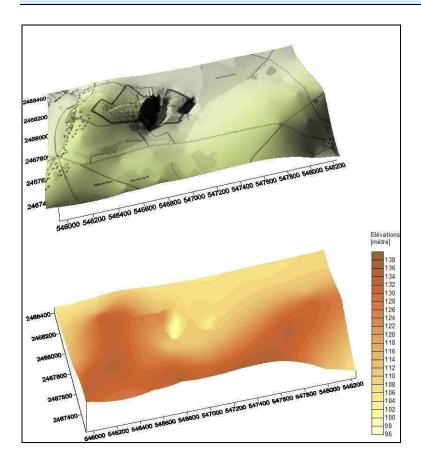


Figure 4: Topographie de la phase 3

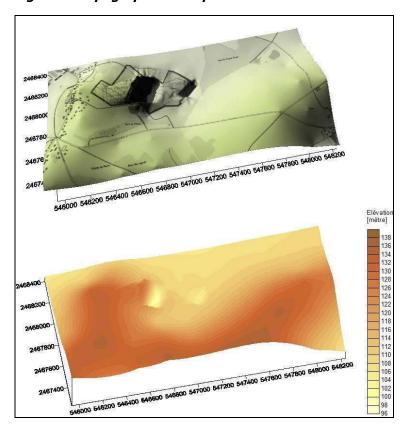


Figure 5: Topographie de la phase 4

TechniSim Consultants Page 9 sur 26

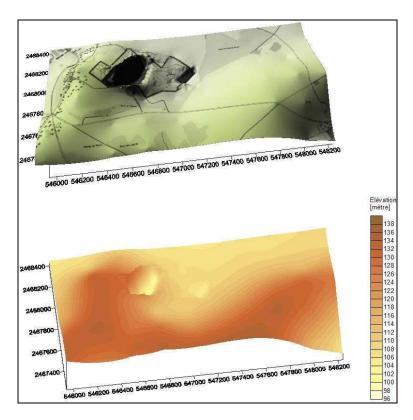


Figure 6: Topographie de la phase 5

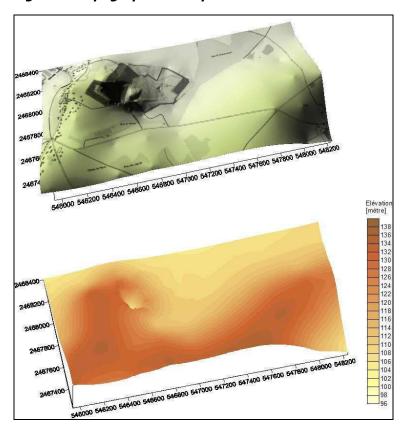


Figure 7: Topographie de la phase 6

TechniSim Consultants Page 10 sur 26

4.3. Caractérisation des sources sonores

L'exploitation du site interviendra de 7h00 à 19h00 au cours d'une période de 30 années.

Dans la présente étude, il sera examiné uniquement l'exploitation de la carrière en mode extraction, puisqu'il s'agit de la période où les émissions sonores sont à leur maximum.

Pour les sources linéiques, un correctif est apporté afin de prendre en compte la vitesse de circulation.

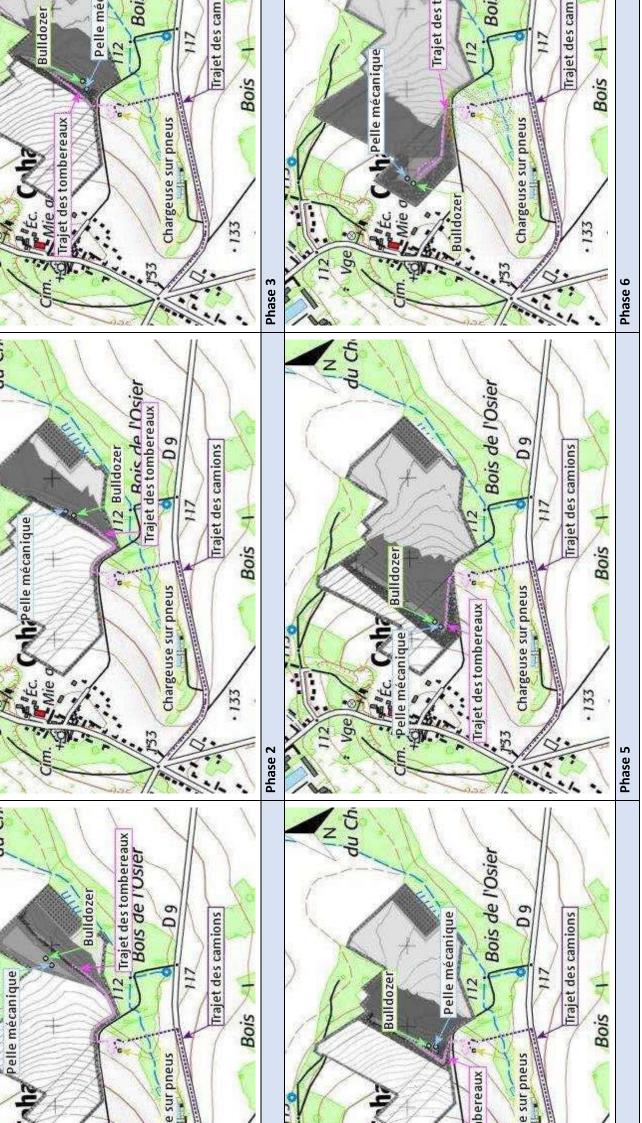
Les puissances acoustiques retenues pour les simulations sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 2: Puissances acoustiques retenues pour les sources sonores

Engins / Activités	Puissance acoustique [Lw]	
Pelle mécanique en activité	107,0	dB(A)
Bulldozer	110,0	dB(A)
Tombereau	109,0	dB(A)
Chargeur sur pneus	107,9	dB(A)
Circulation des tombereaux à 15 km/h dans la carrière	68,2	dB(A)/m
Circulation des camions à 15 km/h sur le site	68,2	dB(A)/m
Circulation des camions à 50 km/h sur la route	65,2	dB(A)/m

Les emplacements considérés pour les sources sont repérés sur la planche suivante.

TechniSim Consultants Page 11 sur 26



ents des sources

4.4. Présence de merlons

Des talus séparatifs sont d'ores et déjà prévus dans la programmation.

A ce stade de l'étude, il est considéré que ces merlons ont une hauteur de 2,0 mètres et qu'ils sont installés à 10 mètres des limites du site.

Ces derniers sont représentés sur le schéma qui va suivre.

Note: En fonction des résultats, ces merlons seront éventuellement amenés à évoluer.

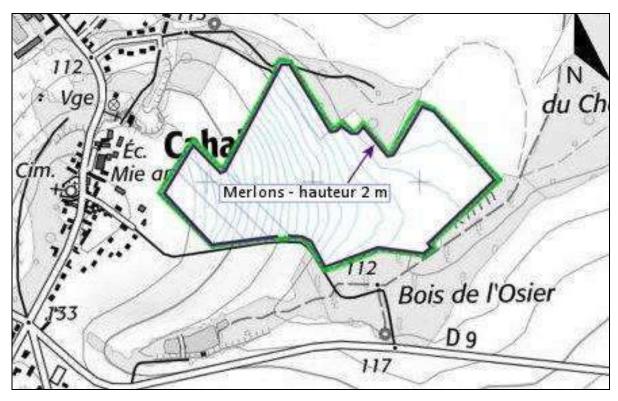


Figure 9: Emplacements des merlons

4.5. Seuils d'acceptabilité du bruit

Comme mentionné précédemment, les niveaux sonores calculés se doivent d'être inférieurs aux niveaux admissibles dans les zones à émergence réglementée.

Ces émergences admissibles sont rappelées dans le tableau ci-après.

Tableau 3: Émergences admissibles pour la période de 7 heures à 22 heures

		Point N°2		
Émergence admissible	+5,0 dB(A)	+5,0 dB(A)	+6,0 dB(A)	+6,0 dB(A)

TechniSim Consultants Page 13 sur 26

4.6. Résultats des simulations

Les résultats des simulations sont disponibles dans le tableau ci-après.

Il s'agit des niveaux de bruit ambiant et d'émergence calculés au niveau des points, c'est-àdire au niveau des zones à émergence réglementée.

Tableau 4: Résultats des simulations - Phase 1

PHASE 1	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4	
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]					
Sans aucun merlon	47,74	45,94	32,97	44,60	
Avec des merlons de 2,0 m	47,74	45,94	32,97	44,60	
Émergence [dB(A)]					
Sans aucun merlon	+2,54	+0,84	+1,87	+5,10	
Avec des merlons de 2,0 m	+2,54	+0,84	+1,87	+5,10	

Tableau 5: Résultats des simulations - Phase 2

PHASE 2	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4	
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]					
Sans aucun merlon	46,96	45,98	32,77	42,17	
Avec des merlons de 2,0 m	46,96	45,98	32,77	40,40	
Émergence [dB(A)]					
Sans aucun merlon	+1,76	+0,88	+1,67	+2,67	
Avec des merlons de 2,0 m	+1,76	+0,88	+1,67	+0,90	

Tableau 6: Résultats des simulations - Phase 3

PHASE 3	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]				
Sans aucun merlon	47,36	45,96	32,32	40,65
Avec des merlons de 2,0 m	47,32	45,96	32,05	39,97
Émergence [dB(A)]				
Sans aucun merlon	+2,16	+0,86	+1,22	+1,15
Avec des merlons de 2,0 m	+2,12	+0,86	+0,95	+0,47

TechniSim Consultants Page 14 sur 26

Tableau 7: Résultats des simulations - Phase 4

PHASE 4	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4	
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]					
Sans aucun merlon	47,25	45,96	32,20	40,07	
Avec des merlons de 2,0 m	47,25	45,96	32,20	39,85	
Émergence [dB(A)]					
Sans aucun merlon	+2,05	+0,86	+1,10	+0,57	
Avec des merlons de 2,0 m	+2,05	+0,86	+1,10	+0,35	

Tableau 8: Résultats des simulations - Phase 5

PHASE 5	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]				
Sans aucun merlon	47,21	45,96	32,00	40,20
Avec des merlons de 2,0 m	47,17	45,94	31,98	40,00
Émergence [dB(A)]				
Sans aucun merlon	+2,01	+0,86	+0,90	+0,70
Avec des merlons de 2,0 m	+1,97	+0,84	+0,88	+0,50

Tableau 9: Résultats des simulations - Phase 6

PHASE 6	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4		
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]						
Sans aucun merlon	51,02	46,47	33,00	43,56		
Avec des merlons de 2,0 m	50,30	46,61	33,00	43,32		
	Émergence [dB(A)]					
Sans aucun merlon	+5,82	+1,37	+1,90	+4,06		
Avec des merlons de 2,0 m	+5,10	+1,51	+1,90	+3,82		

Avec les hypothèses considérées, il est constaté que l'émergence calculée au niveau du point N°1 est supérieure au seuil autorisé, uniquement pour la phase 6 avec et sans merlon.

Pour les autres points, les émergences calculées sont inférieures aux émergences réglementaires pour toutes les phases avec et sans merlon.

⇒ Compte tenu des dépassements au niveau du point N°1, il est nécessaire de prévoir de reconfigurer les merlons.

TechniSim Consultants Page 15 sur 26

4.7. Reconfiguration des merlons

Il est proposé de rehausser le merlon à 3,0 m au niveau des limites Ouest de la carrière comme illustré sur le schéma ci-dessous.

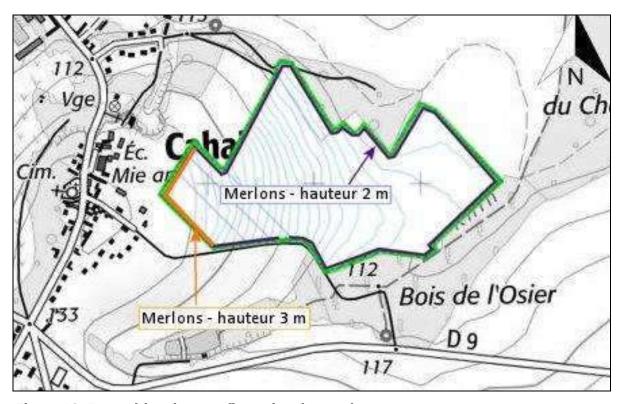


Figure 10: Proposition de reconfiguration des merlons

Le tableau ci-dessous indique les niveaux de bruit ambiant et les émergences calculés pour ces hypothèses précitées.

Tableau 10: Résultats des simulations avec un merlon de 3,0 m à l'ouest du site

	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]	49,77	46,53	33,00	43,32
Émergence [dB(A)]	+4,57	+1,43	+1,90	+3,82

En conservant à l'identique les emplacements précédents, mais en rehaussant les merlons à 3,0 mètres au niveau de la partie Ouest du site, il est possible de constater que l'émergence calculée au niveau du point N°1 respecte les seuils réglementaires.

Note: Les cartographies des bruits particuliers sont disponibles en annexe N°2.

TechniSim Consultants Page 16 sur 26

4.8. Conclusion

Ce document constitue l'étude acoustique relative à la carrière extractive projetée sur le territoire de la commune de Vexin-sur-Epte (27-Eure), au niveau de l'ancienne commune de Cahaignes.

Avec les hypothèses considérées et <u>uniquement pour la phase 6</u>, il est proposé de rehausser les merlons prévus à 10 mètres des limites de propriété à une hauteur de 3,0 mètres au niveau de la partie Ouest du site.

TechniSim Consultants Page 17 sur 26

5. Glossaire

Bruit résiduel	Ensemble des bruits habituels en l'absence du bruit de l'entreprise.
Bruit particulier	Bruit dû à l'activité de l'entreprise
Bruit ambiant	Bruit total comportant le bruit particulier
dB(A)	Représentation par un seul nombre du niveau de pression sonore perçu exprimé en dB, correspondant à l'émission de la source. Il s'obtient en faisant la somme logarithmique des énergies relatives pondérées A contenues dans, par exemple, toutes les octaves.
Émergence	Différence entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel
Niveau de pression acoustique	Dix fois le logarithme décimal du rapport du carré d'une pression acoustique efficace au carré d'une pression acoustique de référence (20 μ Pa, moyenne du seuil d'audibilité). Il est noté Lp et s'exprime en décibels : $Lp = 20*log(P/P_0)$
Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A	Valeur du niveau de pression acoustique pondéré A d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique moyenne quadratique qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps, il est défini de la façon suivante : $ LAeq(T) = 10 \times log \left[\frac{1}{t_2 - t_1} \times \int_{t_1}^{t_2} \left(\frac{p_A(t)}{p_0} \right)^2 dt \right] $ Où : $ L_{Aeq}(T) \text{ est le niveau de pression, en décibels pondérés A, déterminé pour un intervalle de temps T, qui commence à t_1 et se termine à t_2. P_o \qquad \text{est la pression acoustique de référence (20 µPa), pa(t)} est la valeur instantanée de la pression acoustique pondérée A.$
ZER	Zone à Émergence Réglementée. Y sont notamment incluses les habitations, les zones occupées par des tiers (industries, établissement recevant du public, camping, etc.) et les zones constructibles.

TechniSim Consultants Page 18 sur 26

6. Exemples de références de niveaux sonores

Nivea	u sonore	Impression ressentie	Effet(s) sur la santé				
140	dB(a)	Très douloureuse					
130	dB(a)	rres douloureuse	Lésions irréversibles du système auditif				
120	dB(a)	Douloureuse					
110	dB(a)	Insupportable	Perte d'audition après une exposition brève				
100	dB(a)	Difficilement supportable	Perte d'addition après dile exposition breve				
90	dB(a)	Très bruyant	Perte d'audition après une exposition longue				
80	dB(a)	Bruyant	- reite à addition après dile exposition longue				
70	dB(a)	Assez bruyant	Peu d'effet direct sur la santé				
60	dB(a)	Bruit courant	Peu d'effet direct sur la santé, mais gêne possible				
50	dB(a)	Di uit Couraiit	red d effet direct sur la sante, mais gene possible				
40	dB(a)	Faible					
30	dB(a)	Calme	Peu à pas de gêne				
20	dB(a)	Très calme					
10	dB(a)	Silence	L'absorvatour antand la bruit de can arganisme				
0	dB(a)	Silence absolu	L'observateur entend le bruit de son organisme				

TechniSim Consultants Page 19 sur 26

Annexe N°1 – Caractéristiques des sources sonores considérées

Équipement	Pelle mécanique	Puissance acoustique Lw	107,0	dB(A)
- Niveau de puissa	nce acoustique pondéré, lié à	A	1	
un travail continเ	ı			
- Gamme de dispe	rsion des valeurs de référence			
: 100 - 110 dB			Ten	
- Point source d'ur	ne hauteur d'émission de 2 m		13	
Spectre de référenc	ce : bruit de la circulation		o part	

Équipement	Bulldozer	Puissance acoustique Lw	110,0	dB(A)
un travail contin	ne hauteur d'émission de 1 m			

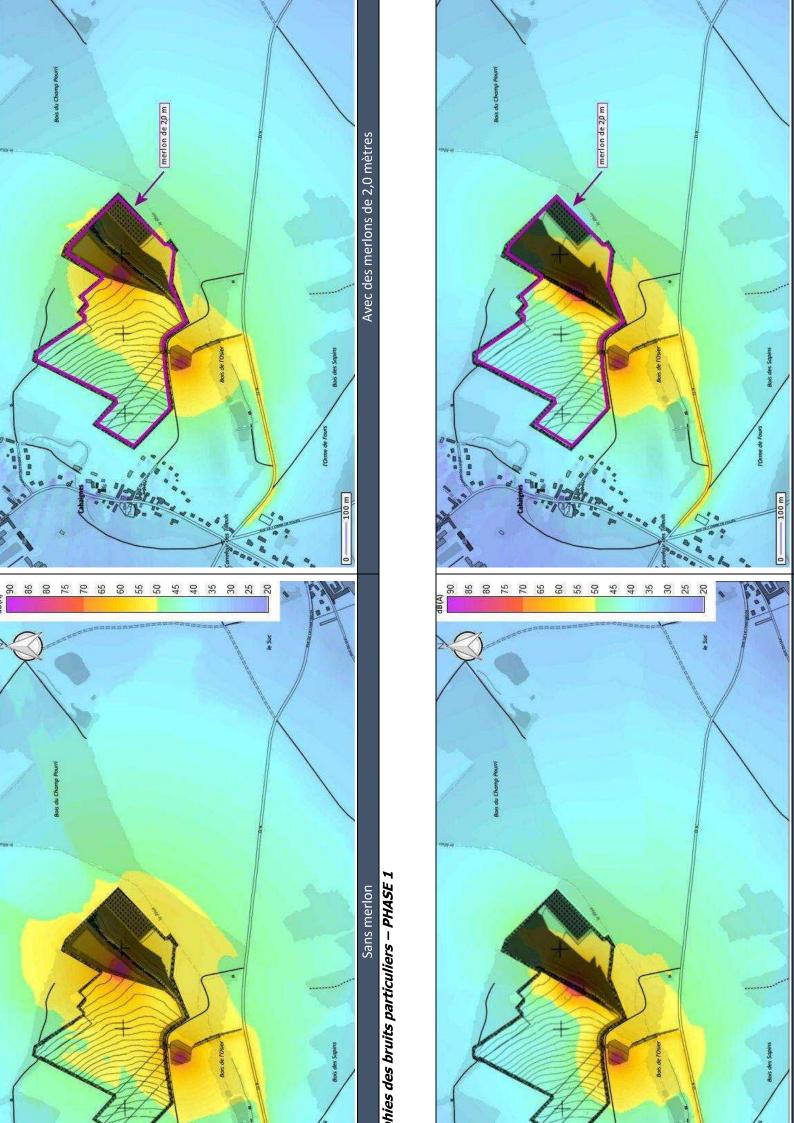
Équipement	Chargeuse sur pneus	Puissance acoustique Lw	109,0	dB(A)
un travail contin - Point source d'u	ance acoustique pondéré, lié à u ne hauteur d'émission de 1 m ence : bruit de la circulation			

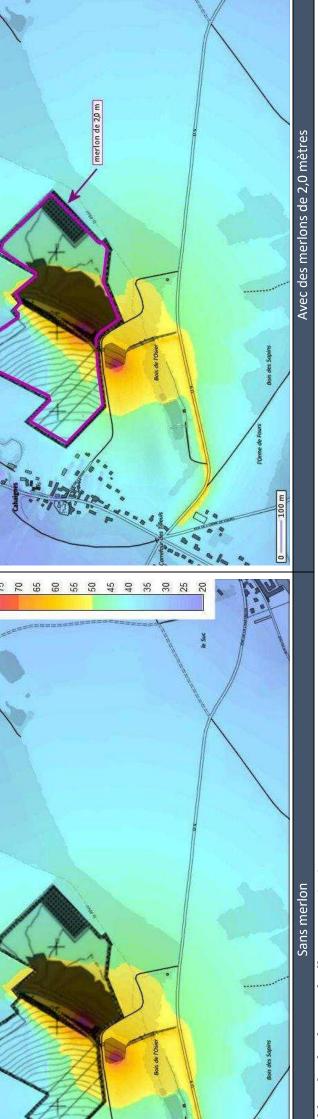
Équipement	Tombereau	Puissance acoustique Lw	109,0	dB(A)
- Niveau de puissa	ance acoustique pondéré, lié à		14.50 (15	100
un travail contin	u		and the same	
- Point-source d'u	ne hauteur d'émission de 1 m			
- Spectre de référ	ence : bruit de la circulation		y	

TechniSim Consultants Page 20 sur 26

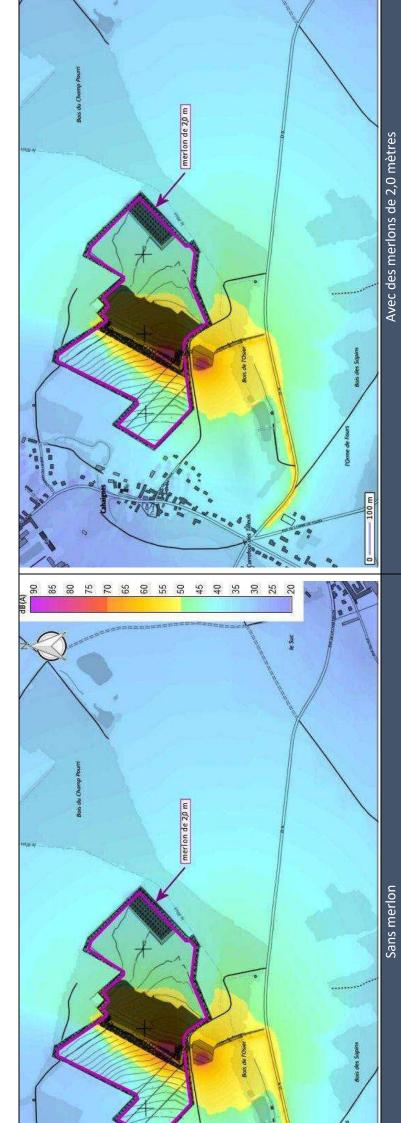
Équipement	Camion en circulation	Puissance acoustique Lw	110,0	dB(A)	
- Point-source d'u	ne hauteur d'émission de 0,5 m				
- Spectre de référ	ence : bruit de la circulation				
- Source linéique - Puissance acoustique Lw calculée pour une vitesse de 15 km/h : 68,24 dB(A)					
- Source linéique -	- Puissance acoustique Lw calcule	ée pour une vitesse de 30 km	/h : 65,23	3 dB(A)	
- Source linéique -	- Puissance acoustique Lw calcule	ée pour une vitesse de 50 km	/h : 63,01	L dB(A)	

TechniSim Consultants Page 21 sur 26

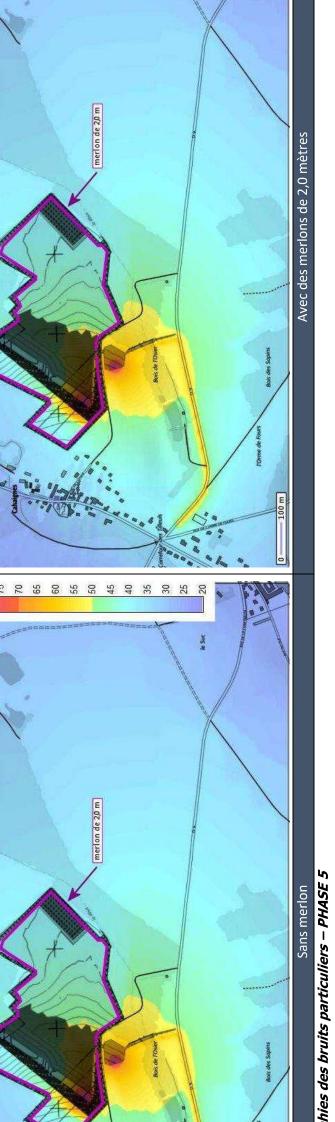


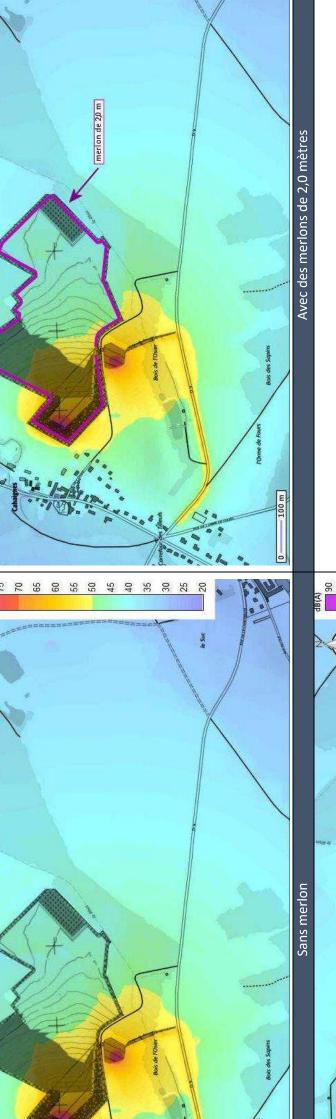


hies des bruits particuliers – PHASE 3



hies des bruits particuliers – PHASE 4







hies des bruits particuliers – PHASE 6

Avec des merlons de 3,0 mètres

Contact

Technisim Consultants

316 rue Paul Bert 69003 Lyon

Tél: +33 (0)4 37 69 92 80

Courriel: technisim@wanadoo.fr

Le contenu de ce rapport est uniquement valable pour le projet faisant l'objet de la présente étude. Toute utilisation à d'autres fins doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation.

ADDENDA:

L'absence de remarques sous <u>un mois</u> à compter de la date de réalisation de l'étude vaut acceptation.

Toute reprise mineure ou majeure ultérieure sera susceptible de faire l'objet d'un avenant financier spécifique.

Nonobstant, le suivi administratif des services instructeurs régaliens est inclus dans la prestation.

 \rightarrow FIN de DOCUMENT \leftarrow

TechniSim Consultants Page 26 sur 26

ANNEXE 15

COURRIER DE LA DRAC HAUTE-NORMANDIE



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

Direction régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie

Rouen, le 04/07/2014

Service régional de l'archéologie

Affaire Suivie Par Nathalie Bolo

Tél. 02.32.10.70.55 Fax 02 35 15 37 50

Mél. nathalie.bolo@culture.gouv.fr

Références HN-76-CA 2011 N° 353

Le Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime Officier de la Légion d'honneur à

Comirem Scop 26 rue Hubert le Sellier de Chezelles 36 130 Déols

Objet : Cahaignes (Eure) Projet d'ouverture de carrière d'argile - étude d'impact - Votre courrier du 26/06/2014 - Aff.

suivie par : M. Karst

Références à rappeler : SRA dossier n° 329 (affaire suivie par Nathalie Bolo)

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous avez consulté le Service Régional de l'Archéologie dans le cadre de l'instruction du projet mentionné en objet.

En réponse, vous voudrez bien trouver ci-joint la carte des sites archéologiques recensés dans l'emprise du projet.

En raison de la présence de sites dans l'emprise ou à proximité de l'aire d'étude, je vous informe que le Préfet de Région sera susceptible de prescrire la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, en application conformément aux dispositions prévues au livre V du Code du Patrimoine. A l'issue de cette phase de diagnostic et en fonction des éléments mis au jour, il pourra être prescrit la réalisation de fouilles préventives complémentaires ou bien la modification de consistance du projet.

Il conviendra donc que le Préfet de Région (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie) soit saisi de ce dossier, conformément aux modalités prévues par le décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive.

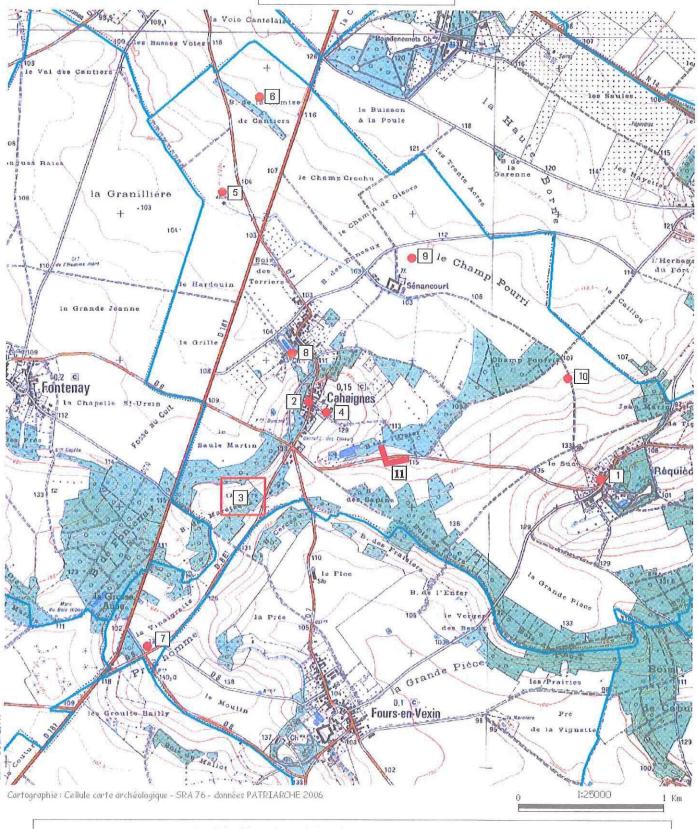
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation,

le conservateur régional de l'archéologie

OLIVIER KAYSER

CAHAIGNES (27) données archéologiques







- 1 Eglise Notre-Dame de Requiècourt : 13e-19e siècles
- 2 Sarcophages du Haut Moyen Age / travaux routiers, 1868
- 3 La Butte : mobilier néolithique
- 4 Dolmen de Cahaignes, néolithique / détruit
- 5 L'Abûne : indices de site gallo-romain / prospection au sol, 1973
- 6 La Remise : sépulture à incinération gallo-romaine / découverte fortuite, 1911
- 7 La Vinaigrette : indices de site gallo-romain / prospection au sol, 1986
- 8 Château 17e siècle / site classé en 1953
- 9 Le Champ Pourri : bâtiment gallo-romain / prospection aérienne, 1997
- 10 Le Champ Pourri : niveau d'occupation du paléolithique moyen / sondage archéologique, 1998
 11 Bois de l'Osier : portion d'enclos / prospection aérienne

RECEPISSES DES REPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ADRESSEES AUX GESTIONNAIRES DE RESEAUX

٦



Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT Récépissé de DICT Récépissé de DT/DICT conjointe	Dénomination Numéro / Voie Code postal / Commune Pays	COMIREM SCOP 26 rue Hubert lo 36130 DEOLS France	e Sellier de Chezelles
N° d'affaire du déclarant Personne à contacter (déclarant) Date de réception de la déclaration Commune principale des travaux Adresse des travaux prévus Les renseignements que vous avont	: 2105072887.210502RDT02 : 14035a : Karst Michaël : 04/02/2021 : 27510 VEXIN SUR EPTE : Eléments géezez fournis ne nous permettent pas cexploitons ne sont pas concernés au	Raison sociale : ENEDIS-I Personne à contacter : Numéro / Voie : 8-10 Pr Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : Tél. : +33232956753 Enéraux de réponse le vous répondre. La déclaration e	romenade du Fort 14008 CAEN Fax :
If y a au moins un reseau/ouvrag	ge concerné (voir liste jointe) de cat	egorie : EL ion de nos réseaux / ouvra	(voir liste des catégories au verso)
Modification ou extension de réseau/o Réalisation de modifications en content de la content de modification de	uvrage envisagée dans un délai infé ours sur notre réseau/ouvrage. :	rieur à 3 mois :	
	Emplacement de	nos réseaux / ouvrages	
Plans joints : Références NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation of	: Echelle ₍₁₎ : Coints	Pate d'édition(1): Sensible : Sur	
Des branchements non cartographié plans joints, soit munis de dispositif	rvitude protégeant notre ouvrage. prévoir des investigations complémentair es sont présents. Ils sont soit pourvus o s automatiques supprimant tout risque an joint (2) pour les tronçons et branchement	es à notre charge (hors cas d'exemption d'affleurants visibles et rattachés à u e en cas d'endommagement (2)	
	en fonction des réseaux et des techniques cifiques suivantes sont à appliquer, e	s de travaux prévues sont consultables : en fonction des risques liés à l'utili	sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr isation des techniques de travaux employées : oles d'être dans l'emprise des
Rubriques du guide technique relative Pour les exploitants de lignes électriqu Mesures de sécurité à mettre en œuvi x réseaux, le cas échéant	ues : si la distance d'approche a été re : <u>Vous devez avant le c</u> re vous reporter aux reco	précisée, indiquez si la mise hors début des travaux évalı	tension est: 🌔 possible 🛭 impossible uer les distances d'approche au
Dispositifs importants pour la séc			
En cas de dégradation d'un de nos ou Pour toute anomalie susceptible de m secours (par défaut le 18 ou le 112) :	vrages, contactez nos services au ni ettre en cause la sécurité au cours c		76614701 enir le service départemental d'incendie et de

Responsable du dossier

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom: LEFORTIER Maud

Signature :

Nom : LEFORTIER Maud

Désignation du service : Pôle Sécurité des Tiers

Tél: +33 231303055

Date : 04/02/2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4



TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts;
- ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les "travaux" et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe);
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

- 1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :
- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.
- 2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procèderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débuter vos travaux.

En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE

Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation		
Souterrain	HTA BT		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.		
	BT Nu	Nous devons procéder à une du réseau basse tension, ferons parvenir un devis et le mise en œuvre.			
Aérien	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.		
	HTA Nu HTA Torsadé		Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.		

La légende des plans d'ensemble Enedis

Postes électriques



Poste Source

Distribution Publique

Client HTA

☐ Client HTA - Production ☐ DP - Client HTA ☐ DP - Client HTA - Production ☐ DP - Production △ Production

Répartition O Transformation HTA/HTA

Emergences BT Appareils de coupure aériens

IACM-Interrupteur non télécommandé

IAT-Interrupteur télécommandé

IACT-Interrupteur, Ouverture en creux de tension

CR Coupure rapide, Hors exploitation

P) Producteur BT

Clients BT

 Capuchon BT souterrain Capuchon BT aérien

Jonctions et connexions

S Sectionneur Disjoncteur

Parafoudre

9	9)								loitation
	nbure	nent		onbure	oupure 3 D	oupure 4 D	e circuit		Coupure rapide, En exploitation
	Fausse Coupure	Sectionnement	IIII ADC	Boite de coupure	3D Boite de coupure 3 D	34D Boite de coupure 4D	Boite coupe circuit	RM BT	Coupure 13
V	П			П	200]4D	\Box		용

Les réseaux

HTA hors exploitation	
HTA en exploitation	Aérien ————————————————————————————————————
BT hors exploitation	——————————————————————————————————————
BT en exploitation	Aérien — - — Torsadé — — — — Souterrain

<u>L'échelle de représentation</u>

Sur terrain	2 m	20 m	100 m
Sur plan	1 cm	1 cm	1 cm
Echelle	$1/200^{e}$	1/2000e	$1/10000^{\circ}$

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ». Sur les plans de détail (1/200°) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention!

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.

10 Mètre	7	
	-	
5	-	
0		



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités. Il vous donnera des éléments de lecture des détails 1/200^e : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de de précision.

éléments de représentation doit contribuer à risque d'endommagement et d'électrisation Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le La bonne compréhension de tous ces la meilleure localisation des ouvrages des exécutants.

Version hors DR Paris

Version: Novembre 2019 Document à imprimer en 'taille réelle' recto verso, option 'retourner sur les bords courts'

SA à directoire et à conseil de surveillance

Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles

'ELECTRIGITE EN RESEAU 92079 Paris La Défense Cedex

La légende des plans de détail Enedis

Ouvrages et classes de précision

	НТА	ВТ	Branchement
Classe A Incertitude maximale est inférieure ou égale à 0,50 m	Reseau HTA dasse A	Reseau BT classe A Reseau BT classe A int	Branchement BT classe A
Classe B ncertitude maximale est supérieure à classe A et inf. ou égale à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Reseau HTA classe B Reseau HTA, classe Bird	Reseau BT classe B Reseau BT classe B int.	Branchement BT classe B
Classe C Incertitude maximale est superieure à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Reseau HTA dasse C ? Reseau HTA dasse Cint ? Tracé incertain	Reseau BT classe C 7 Reseau BT classe C 7 Tracé incertain	Branchement BT classe C ? ? ? ? Tracé incertain
Réseau abandonné	Reseau HTA Aban.	Reseau BT Aban,	Branchement Aban

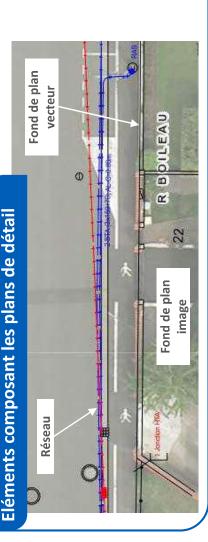
Dans un rayon de 5m autour des postes de transformation HTA/BT, la détection non intrusive des Conformément au fascicule 2 « Guide DICT », pour réaliser des travaux en zone technique » de la réglementation « DTd'incertitude sur la position des ouvrages réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux Attention! N Fuseau d'incertitude N Fuseau d'incertitude classe A ≤ 50cm



Fuseau d'incertitude

classe C > 1m50

classe B ≤ 1m50



Affleurants et objets principaux

Les cotations des plans de détails

Les cotations sont utilisées

Dehvation gauche Dervation droite Bout perdu Remortée aérienne Noeud topo HTA Jondition Armoire electrique Coffre	■ Dérivation gauche
1 1 • • • 1 0	
T • • • 🛮 🗎 🗓	Dérivation droite
• • • 🛮 🗷 🗷	■ Bout perdu
ALLO SANCHINI SELVENINI	Remortée aérienne
ALEX MANAGEMENT AND AND ASSESSMENT	Noeud topo BT
and the same of th	Jondtion
HI TALMEN	Armoire electrique
	Coffret electrique
	BST (Boite sous trottoir)
Mise a la terre BT	Mise a la terre HTA

Fond de plan vecteur

- Ships lands 032

notée est différente de celle mesurée sur le plan, Certaines cotations sont dites « forcées », la distance c'est la distance notée qui est à prendre en compte.

et durables sur le terrain.

Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets les plus proches du sol (trottoir, avaloir...)

Lorsque l'image n'est pas exploitable, un fond de plan vecteur peut être superposé à l'image.

| Entrée sortante

Entrée sortante

avec seuil

Limite chaussée Bordure trottoir

Avaloir visitable Grille d'avaloir Plaque d'égout

Avaloir simple

Poteau EDF Poteau PTT

3 Θ (11)

L'altimétrie est indiquée sur rapport au niveau de la mer représente l'altitude par les plans par « z = ... » et (IGN 1969).

Z=390.29 (0.68)

Z=390.50 (0.51)

entre parenthèses.



électrique

Attention!

Ž=390.29

Z=390.23 (0.71)

DETECTE EN 2015

profondeur différente que celle indiquée sur plans.

Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)

La profondeur / L'altimétrie

Plaque PTT simple Plaque PTT double

•

Pylône EDF

Arbre

0

Enedis (parties hachurées sur les images), il est nécessaire d'utiliser une technique manuelle non agressive dite « technique

0

Poteau candélabre

(1) | |

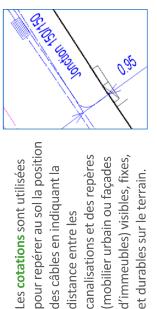
Poteau EDF candélabre

Z=390.38 (0.54)

La profondeur est renseignée







canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes,

des câbles en indiquant la

distance entre les

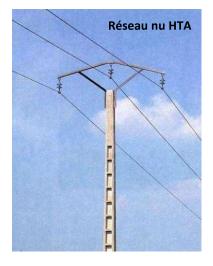


Protection de chantier dans le cadre de travaux à proximité de lignes électriques

Réseaux nus

Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ risque d'arc électrique et d'électrocution







Réseaux isolés

Interdiction de toucher

→ risque que l'isolant se soit détérioré dans le temps



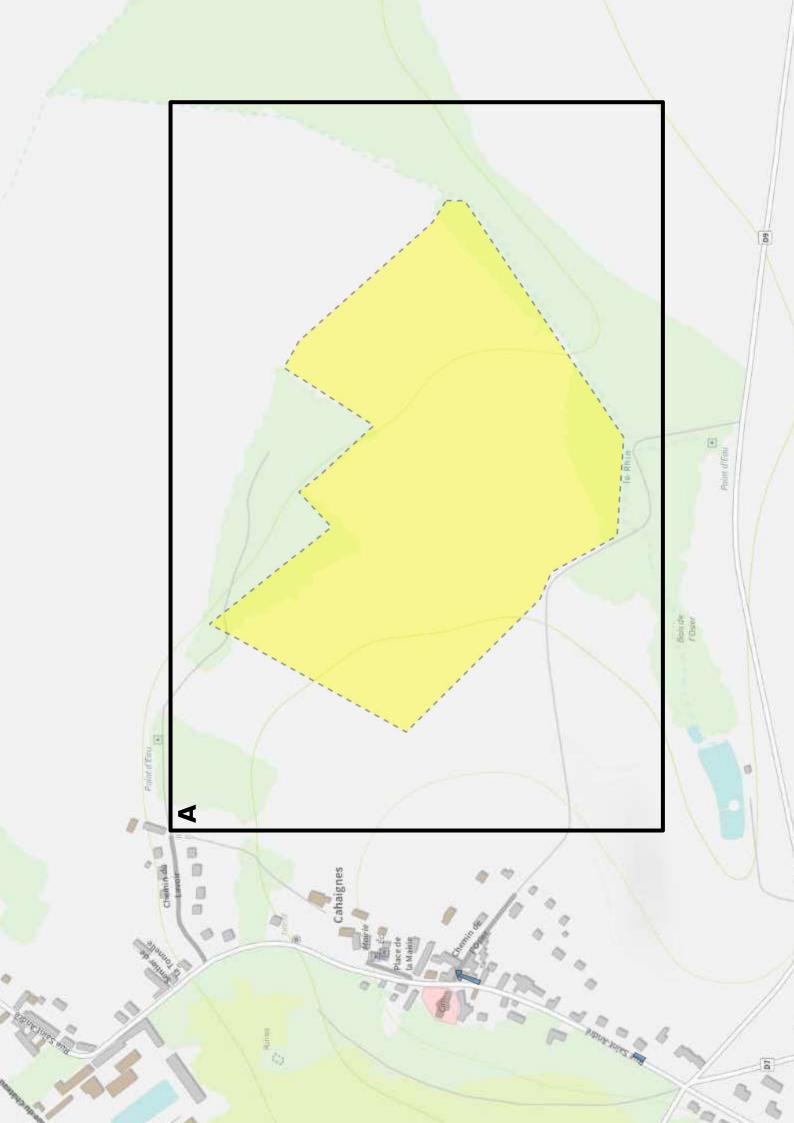


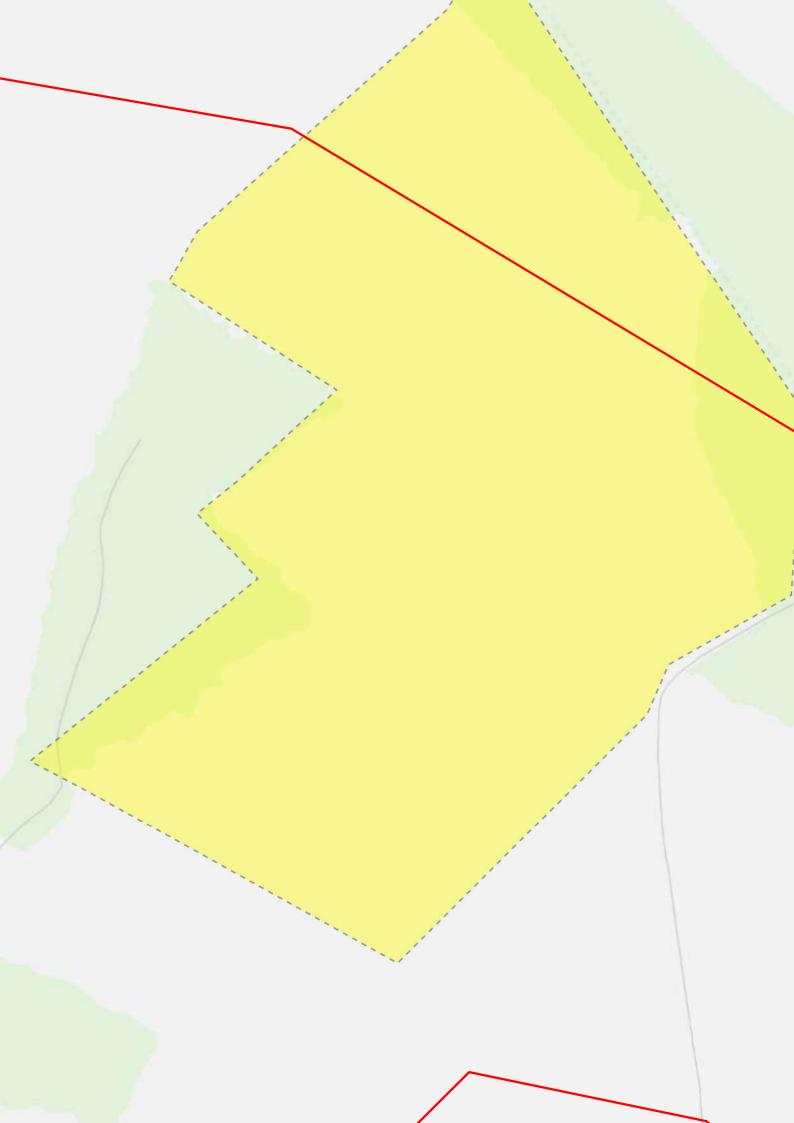


<u>Pendant les travaux, si vous devez évoluer dans la zone d'interdiction, vous aurez besoin</u> d'une protection de chantier.

Exemples: travaux sur maison (peinture, enduit, toiture, isolation, utilisation de nettoyeur haute pression, ...), élagage, utilisation d'engins à proximité des réseaux

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.





Service qui délivre le document

ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT

Pôle Sécurité des Tiers

8-10 Promenade du Fort

14008 CAEN France

Tél: +33232956753 Fax:

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 2105072887.210502RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Assurez vous

<u>qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression</u>.

Responsable : LEFORTIER Maud

Tél: +33231303055

Date: 04/02/2021

Signature:

(Commentaires_V5.3_V1.0)



Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

	Destinatane			
Récépissé de DT Récépissé de DICT Récépissé de DT/DICT conjointe	Dénomination Numéro / Voie Code postal / Commune Pays	COMIREM 26 rue H 36130 DE France	Hubert le Sellier de C	hezelles
N° consultation du téléservice Référence de l'exploitant N° d'affaire du déclarant Personne à contacter (déclarant) Date de réception de la déclaration Commune principale des travaux Adresse des travaux prévus	: 2105072918.210502RDT02 : 14035b : Karst Michael : 04/02/2021 : 27510 VEXIN SUR EPTE	Raison sociale: Personne à cont Numéro / Voie: Lieu-dit / BP: Code Postal / Co		ANT
		énéraux de répon		
Les réseaux/ouvrages que nous	ez fournis ne nous permettent pas d exploitons ne sont pas concernés au ge concerné (voir liste jointe) de cat	ı regard des informatio		m
	Modification ou extens	ion de nos réseau	x / ouvrages	
Modification ou extension de réseau/o Réalisation de modifications en o Veuillez contacter notre représentant NB: Si nous avons connaissance d'une mod	ours sur notre réseau/ouvrage. :		Tél.:	nous vous en informerons.
	Emplacement de	nos réseaux / ou	vrages	
Plans joints : Références NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation	: Echelle (1): [oints du réseau/ouvrage : Date retenue d	Date d'édition(1):	Sensible : Prof. règl. minia cm à	
Des branchements non cartographie	rvitude protégeant notre ouvrage. prévoir des investigations complémentai és sont présents. Ils sont soit pourvus fs automatiques supprimant tout risque lan joint (2) pour les tronçons et branchemen	res à notre charge (hors c d'affleurants visibles et e en cas d'endommagem	rattachés à un réseau principal sout nentœ e A, prévoir des clauses techniques et financ	intation) (2) errain identifié dans les
Les recommandations techniques générales Les recommandations techniques spé Des branchements sans af travaux déclarés.	en fonction des réseaux et des technique cifiques suivantes sont à appliquer, fleurants et/ou aéro sou	s de travaux prévues sont en fonction des risque uterrain sont s	consultables sur www.reseaux-et-cana s liés à l'utilisation des techniques usceptibles d'être dar	s de travaux employées : ns l'emprise des
Rubriques du guide technique relative Pour les exploitants de lignes électriq Mesures de sécurité à mettre en œuv x réseaux, le cas échéan	ues : si la distance d'approche a été re : <mark>Vous devez avant le</mark>	précisée, indiquez si l début des trava	a mise hors tension est : 🌔 po aux évaluer les distan	ssible 🛭 impossible ces d'approche au
Dispositifs importants pour la séc				
		ion d'un de nos oเ		
En cas de dégradation d'un de nos ou Pour toute anomalie susceptible de m secours (par défaut le 18 ou le 112) :	ettre en cause la sécurité au cours e			mental d'incendie et de
Responsable	du dossier	Signatu	re de l'exploitant ou de so	n représentant
Nom: LEFORTIER Maud		Nom : LEFO	ORTIER Maud	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCI

Signature :

Date : 04/02/2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Désignation du service : Pôle Sécurité des Tiers

Tél: +33 231303055



TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts;
- ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les "travaux" et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe);
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

- 1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :
- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.
- 2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procèderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débuter vos travaux.

En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE

Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA BT		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
Aérien	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé		Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

La légende des plans d'ensemble Enedis

Postes électriques



Poste Source

Distribution Publique

Client HTA

☐ Client HTA - Production ☐ DP - Client HTA ☐ DP - Client HTA - Production ☐ DP - Production △ Production

Répartition O Transformation HTA/HTA

Emergences BT Appareils de coupure aériens

Z Coupi

IACM-Interrupteur non télécommandé

IAT-Interrupteur télécommandé

IACT-Interrupteur, Ouverture en creux de tension

CR Coupure rapide, Hors exploitation

P) Producteur BT

Clients BT

 Capuchon BT souterrain Capuchon BT aérien

Jonctions et connexions

S Sectionneur Disjoncteur

Parafoudre

9	9)								loitation
	nbure	nent		onbure	oupure 3 D	oupure 4 D	e circuit		Coupure rapide, En exploitation
	Fausse Coupure	Sectionnement	IIII ADC	Boite de coupure	3D Boite de coupure 3 D	34D Boite de coupure 4D	Boite coupe circuit	RM BT	Coupure 13
V	П			П	200]4D	\Box		용

Les réseaux

HTA hors exploitation	
HTA en exploitation	Aérien — Aérien — Torsadé — — Souterrain — — Galerie
BT hors exploitation	——————————————————————————————————————
BT en exploitation	Aérien — - — Torsadé — — — — Souterrain

<u>L'échelle de représentation</u>

Sur terrain	2 m	20 m	100 m
Sur plan	1 cm	1 cm	1 cm
Echelle	$1/200^{e}$	1/2000e	$1/10000^{\circ}$

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ». Sur les plans de détail (1/200°) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention!

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.

10 Mètre	7	
	-	
5	-	
0		



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités. Il vous donnera des éléments de lecture des détails 1/200^e : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de de précision.

éléments de représentation doit contribuer à risque d'endommagement et d'électrisation Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le La bonne compréhension de tous ces la meilleure localisation des ouvrages des exécutants.

Version hors DR Paris

Version: Novembre 2019 Document à imprimer en 'taille réelle' recto verso, option 'retourner sur les bords courts'

SA à directoire et à conseil de surveillance

Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles

'ELECTRIGITE EN RESEAU 92079 Paris La Défense Cedex

La légende des plans de détail Enedis

Ouvrages et classes de précision

	НТА	ВТ	Branchement
Classe A Incertitude maximale est inférieure ou égale à 0,50 m	Reseau HTA dasse A	Reseau BT classe A Reseau BT classe A int	Branchement BT classe A
Classe B ncertitude maximale est supérieure à classe A et inf. ou égale à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Reseau HTA classe B Reseau HTA, classe Bird	Reseau BT classe B Reseau BT classe B int.	Branchement BT classe B
Classe C Incertitude maximale est superieure à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Reseau HTA dasse C ? Reseau HTA dasse Cint ? Tracé incertain	Reseau BT classe C 7 Reseau BT classe C 7 Tracé incertain	Branchement BT classe C ? ? ? ? Tracé incertain
Réseau abandonné	Reseau HTA Aban.	Reseau BT Aban,	Branchement Aban

nHTA Faures
au piem BT Fourrea
irreau vide
de Fourrea

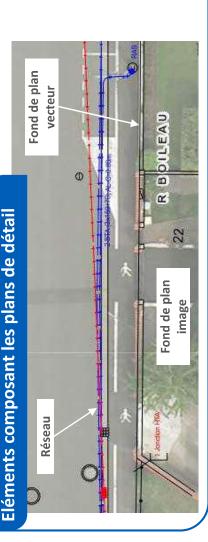
Dans un rayon de 5m autour des postes de transformation HTA/BT, la détection non intrusive des Conformément au fascicule 2 « Guide DICT », pour réaliser des travaux en zone technique » de la réglementation « DTd'incertitude sur la position des ouvrages réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux Attention! N Fuseau d'incertitude N Fuseau d'incertitude classe A ≤ 50cm



Fuseau d'incertitude

classe C > 1m50

classe B ≤ 1m50



Affleurants et objets principaux

Les cotations des plans de détails

Les cotations sont utilisées

		BT
Dénvation gauche	1	Dérivation gauche
 Dérivation droite 	1	Dérivation droite
Bout perdu	T	Bout perdu
Remontée aérienne	•	Remortée aérienne
Noeud topo HTA	•	Noeud topo BT
Jondion		Jondtion
Armoire electrique		Amoire electrique
	1	Coffret REMBT
	N	Coffret éléctrique
		BST (Boite sous trottoir)
Mise a la tene BT		Mise ale tene HTA

Fond de plan vecteur

- Ships lands 032

notée est différente de celle mesurée sur le plan, Certaines cotations sont dites « forcées », la distance c'est la distance notée qui est à prendre en compte.

et durables sur le terrain.

Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets les plus proches du sol (trottoir, avaloir...)

Lorsque l'image n'est pas exploitable, un fond de plan vecteur peut être superposé à l'image.

| Entrée sortante

Entrée sortante

avec seuil

Limite chaussée Bordure trottoir

Avaloir visitable Grille d'avaloir Plaque d'égout

Avaloir simple

Poteau EDF Poteau PTT

3 Θ (11)

L'altimétrie est indiquée sur rapport au niveau de la mer représente l'altitude par les plans par « z = ... » et (IGN 1969).

Z=390.29 (0.68)

Z=390.50 (0.51)

entre parenthèses.



électrique

Attention!

Ž=390.29

Z=390.23 (0.71)

DETECTE EN 2015

profondeur différente que celle indiquée sur plans.

Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)

La profondeur / L'altimétrie

Plaque PTT simple Plaque PTT double

•

Pylône EDF

Arbre

0

Enedis (parties hachurées sur les images), il est nécessaire d'utiliser une technique manuelle non agressive dite « technique

0

Poteau candélabre

(1) | |

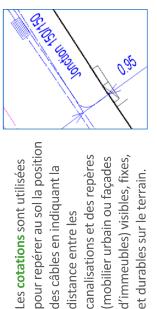
Poteau EDF candélabre

Z=390.38 (0.54)

La profondeur est renseignée







canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes,

des câbles en indiquant la

distance entre les

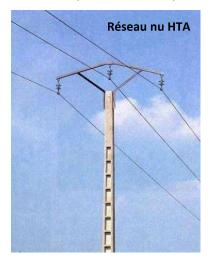


Protection de chantier dans le cadre de travaux à proximité de lignes électriques

Réseaux nus

Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ risque d'arc électrique et d'électrocution







Réseaux isolés

Interdiction de toucher

→ risque que l'isolant se soit détérioré dans le temps



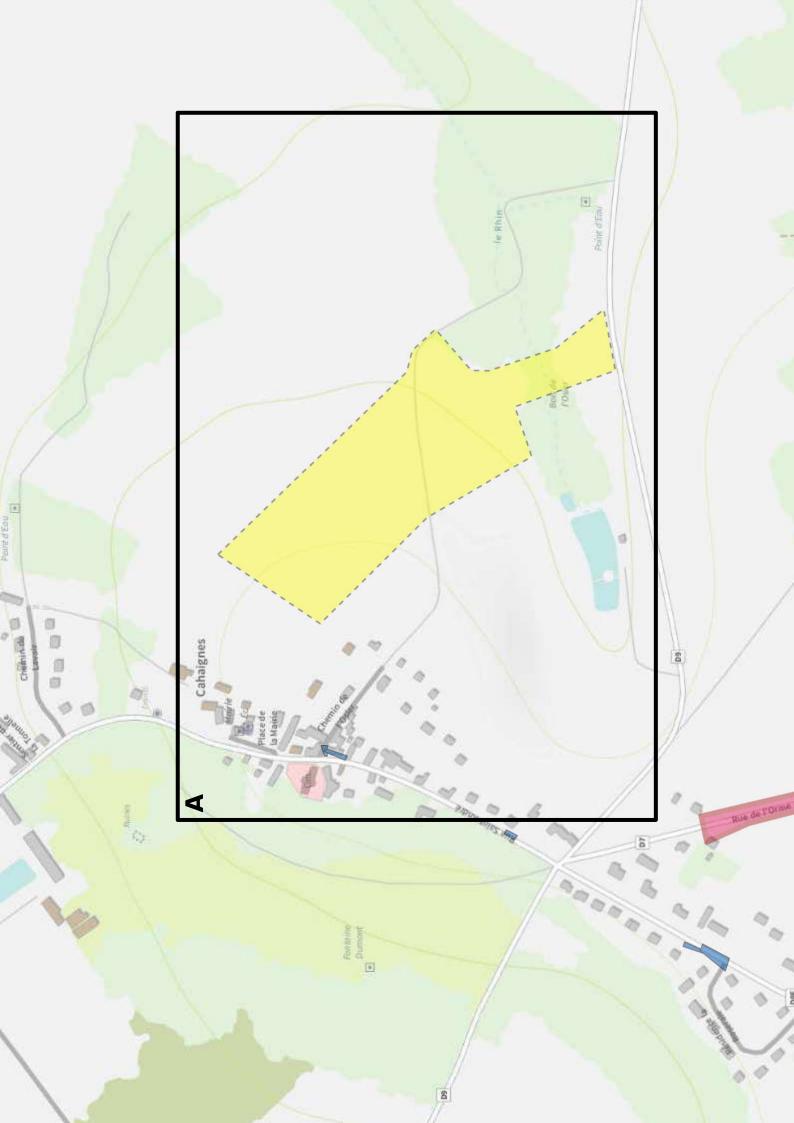


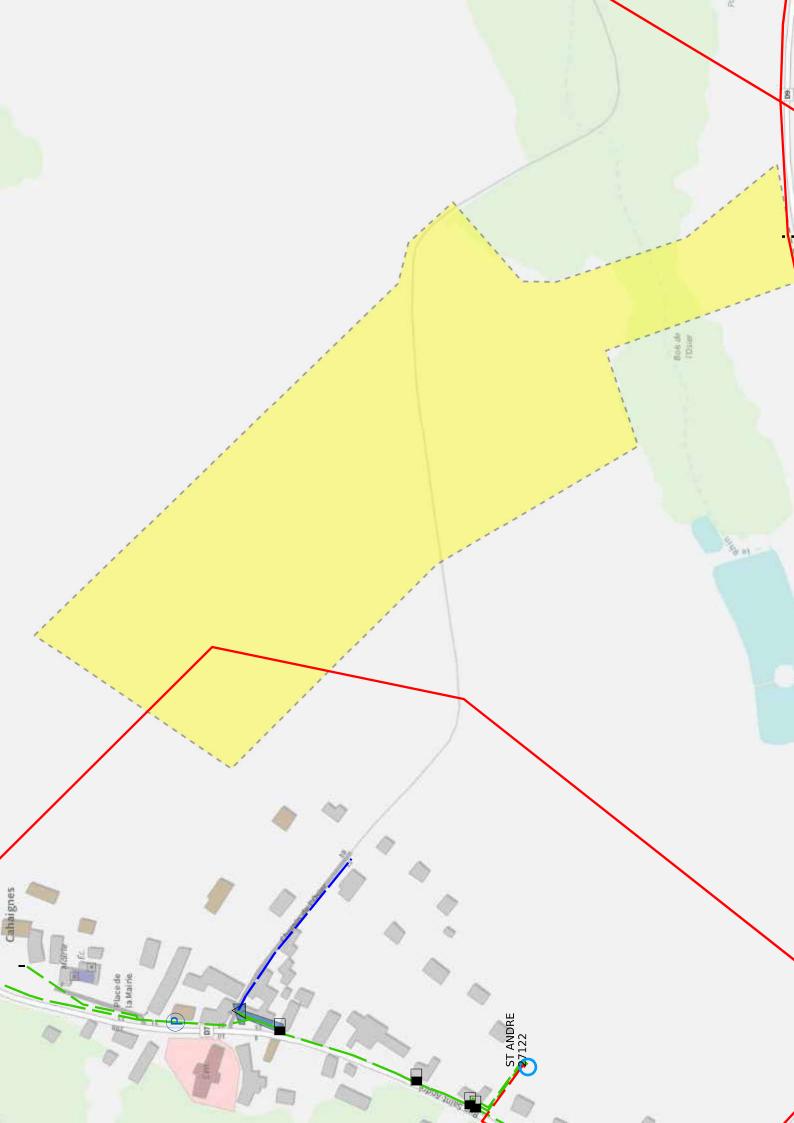


<u>Pendant les travaux, si vous devez évoluer dans la zone d'interdiction, vous aurez besoin</u> d'une protection de chantier.

Exemples: travaux sur maison (peinture, enduit, toiture, isolation, utilisation de nettoyeur haute pression, ...), élagage, utilisation d'engins à proximité des réseaux

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.





Service qui délivre le document

ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT

Pôle Sécurité des Tiers

8-10 Promenade du Fort

14008 CAEN France

Tél: +33232956753 Fax:

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 2105072918.210502RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Assurez vous

<u>qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression</u>.

Responsable : LEFORTIER Maud

Tél: +33231303055

Date: 04/02/2021

Signature:

(Commentaires_V5.3_V1.0)



Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Récépissé de DT	Dénomination : Complément / Service :	COMIREM SCOP
Récépissé de DICT	Numéro / Voie :	26 rue Hubert le Sellier de Chezelles
Récépissé de DT/DICT conjointe	Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune :	3,6,1,3,0 DEOLS
	Pays :	France
N° consultation du téléservice : 2_0_2 Référence de l'exploitant : N° d'affaire du déclarant : 1403 Personne à contacter (déclarant) : Karst Date de réception de la déclaration : 04 Commune principale des travaux : Vexin Adresse des travaux prévus : NR	5b Michael / 02 / 2021 -sur-Epte	Coordonnées de l'exploitant: Raison sociale: VEOLIA EAU FRANCE NORMANDIE CHEZ SOGEDATA - Eure Personne à contacter: Numéro / Voie: TSA 70011 Lieu-dit / BP: Code Postal / Commune: 6,9,1,3,4 Tél.: 0,9 6,9 3,9 5,6 3,4 Énéraux de réponse
Les renseignements que vous avez fou	rnis ne nous permettent pas d	e vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
	•	regard des informations fournies. Distance > à :50 m égorie : _EA _EU (voir liste des catégories au verso)
	Modification ou extens	sion de nos réseaux / ouvrages
Modification ou extension de réseau/ouvra		érieur à 3 mois :
Réalisation de modifications en cours s	sur notre réseau/ouvrage.	Téi. :
Veuillez contacter notre représentant : NB : Si nous avons connaissance d'une modificat	ion du réseau/ouvrage dans le délai	maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.
	-	e nos réseaux / ouvrages
Plans joints : Références :	<u> </u>	ite d'édition $_{(1)}$: Sensible : Prof. règl. $mini_{(1)}$: Matériau réseau $_{(1)}$:
NB : La classe de		/ / <u></u>
précision A, B ou C figure dans les plans.	_ 	/ /
figure dans les plans.	réseau/ouvrage : Date retenu	/ / 0 cm le d'un commun accord : / / à h
figure dans les plans.	ou 🔲 Prise de RD	
rigure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto	ou Prise de RC ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d imatiques supprimant tout risque	en d'un commun accord :/ / à h
rigure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchemen	en d'un commun accord : / / à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /) entaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) 'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les en cas d'endommagement (2) is non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché
figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement	ed d'un commun accord :/ / à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) entaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) 'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les en cas d'endommagement (2) is non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché
figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en fo	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d'imatiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand unction des réseaux et des technique	en d'un commun accord : / / à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /) entaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) 'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les en cas d'endommagement (2) is non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché
figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en fo	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d' matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand anction des réseaux et des technique ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifi si la distance d'approche a été	le d'un commun accord :/ / à h N' à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :/ /) entaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) l'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les en cas d'endommagement (2) is non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché lations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : ques :
figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en for Les recommandations techniques spécifique. Rubriques du guide technique relatives à compour les exploitants de lignes électriques :	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d' imatiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand enction des réseaux et des technique ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifi si la distance d'approche a été	le d'un commun accord :/ / à h N à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :/ /) entaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) l'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les en cas d'endommagement (2) is non cartographiès en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché lations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : ques :
rigure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en foc Les recommandations techniques spécifique Rubriques du guide technique relatives à co Pour les exploitants de lignes électriques: Mesures de sécurité à mettre en œuvre :	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand anction des réseaux et des technique ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifi si la distance d'approche a été	le d'un commun accord :/ / à h N à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :/ /) entaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) l'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les en cas d'endommagement (2) is non cartographiès en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché lations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : ques :
figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en for Les recommandations techniques spécifique. Rubriques du guide technique relatives à composition pour les exploitants de lignes électriques: Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurité En cas de dégradation d'un de nos ouvrage.	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d' matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand nuction des réseaux et des technique ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifi si la distance d'approche a été : Cas de dégradatie es, contactez nos services au r	le d'un commun accord :/ à h _
figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en for Les recommandations techniques spécifique. Rubriques du guide technique relatives à composition pour les exploitants de lignes électriques: Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurité En cas de dégradation d'un de nos ouvrage Pour toute anomalie susceptible de mettre	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d' matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand enction des réseaux et des technique uses suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifi si la distance d'approche a été : Cas de dégradation es, contactez nos services au re e en cause la sécurité au cours	le d'un commun accord : / / à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /) entaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) dernier de l'exploitant ou de son représentant continue de déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /) dernier d'un commun accord : / / /) dernier de l'exploitant ou de son représentant
figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en for Les recommandations techniques spécifiques recommandations technique relatives à contra pour les exploitants de lignes électriques : Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurité En cas de dégradation d'un de nos ouvrag Pour toute anomalie susceptible de mettre secours (par défaut le 18 ou le 112) :	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d' matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand enction des réseaux et des technique uses suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifi si la distance d'approche a été : Cas de dégradation es, contactez nos services au re e en cause la sécurité au cours	le d'un commun accord : / à h
figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la servit (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pr Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en foc Les recommandations techniques spécifique Rubriques du guide technique relatives à ce pour les exploitants de lignes électriques : Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurité En cas de dégradation d'un de nos ouvrag Pour toute anomalie susceptible de mettre secours (par défaut le 18 ou le 112) : Responsable du ce	ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém t présents. Ils sont soit pourvus d matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand monction des réseaux et des technique uses suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifi si la distance d'approche a été : Cas de dégradation es, contactez nos services au r e en cause la sécurité au cours lossier	le d'un commun accord : / / à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /) entaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) dernier de l'exploitant ou de son représentant continue de déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /) dernier d'un commun accord : / / /) dernier de l'exploitant ou de son représentant



Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Récépissé de DT	Dénomination : Complément / Service :	COMIREM SCOP
Récépissé de DICT	Numéro / Voie : Lieu-dit / BP :	26 rue Hubert le Sellier de Chezelles
Récépissé de DT/DICT conjointe	Code Postal / Commune :	3,6,1,3,0 DEOLS
	Pays :	France
N° consultation du téléservice : 2_0_2 Référence de l'exploitant : 14038 Personne à contacter (déclarant) : Karst Date de réception de la déclaration : 04	5a Michaël / 02 / 2021 -sur-Epte	Raison sociale: VEOLIA EAU FRANCE NORMANDIE CHEZ SOGEDATA - Eure Personne à contacter: Numéro / Voie: TSA 70011 Lieu-dit / BP: Code Postal / Commune: 6,9,1,3,4 Tél.: 0,9 6,9 3,9 5,6 3,4
Les renseignements que vous avez fou		énéraux de réponse e vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
		regard des informations fournies. Distance > à : m gorie : _EA _EU (voir liste des catégories au verso)
Modification ou extension de réseau/ouvra Réalisation de modifications en cours s Veuillez contacter notre représentant :	ige envisagée dans un délai inf	érieur à 3 mois : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modificati	on du réseau/ouvrage dans le délai	maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.
	Emplacement de	nos réseaux / ouvrages
Plans joints : Références :	$Echelle_{(1)}:$ Da	te d'édition ₍₁₎ : Se <u>nsib</u> le : Prof. règl. $mini_{(1)}$: Matériau réseau ₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C		_// <u>0</u> cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.		_ / /
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du l Votre projet doit tenir compte de la servitu	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage.	/ / 0 cm e d'un commun accord : / / à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /)
NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du l' Votre projet doit tenir compte de la servitu (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prudes pranchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém présents. Ils sont soit pourvus d	e d'un commun accord :/
NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du l' Votre projet doit tenir compte de la servitu (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prudes pranchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém présents. Ils sont soit pourvus d matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement	/ /
NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du l' Votre projet doit tenir compte de la servitu (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pru Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en fo	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém présents. Ils sont soit pourvus d'anatiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommanc	e d'un commun accord : / / à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /) entaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) 'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les en cas d'endommagement (2) s non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché
NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du l' Votre projet doit tenir compte de la servitu (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pru Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en fo	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complémet présents. Ils sont soit pourvus d'matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand enction des réseaux et des techniques suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifisi la distance d'approche a été	e d'un commun accord : / à h \
NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du la la servitu (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propier de la servitu Des branchements non cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en for Les recommandations technique spécifique Rubriques du guide technique relatives à de Pour les exploitants de lignes électriques:	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém : présents. Ils sont soit pourvus d matiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommance unction des réseaux et des technique ues suivantes sont à appliquer, eles ouvrages ou travaux spécifis i la distance d'approche a été	e d'un commun accord : / à h
NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du l' Votre projet doit tenir compte de la servitu (cas d'un récépissé de DT) Vous devez produce de la serviture (cas d'un récépissé de DT) Vous devez produce de l'apparation de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en for Les recommandations techniques spécifique Rubriques du guide technique relatives à de Pour les exploitants de lignes électriques : Mesures de sécurité à mettre en œuvre :	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations complém présents. Ils sont soit pourvus d'anatiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommand unction des réseaux et des technique les suivantes sont à appliquer, els ouvrages ou travaux spécifis i la distance d'approche a été es. Cas de dégradationes, contactez nos services au n	e d'un commun accord : / à h
NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du l' Votre projet doit tenir compte de la servitu (cas d'un récépissé de DT) Vous devez produces de la control de la serviture (cas d'un récépissé de DT) Vous devez produces de l'information cartographiés sont plans joints, soit munis de dispositifs auto (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Les recommandations techniques générales en for Les recommandations techniques spécifique Rubriques du guide technique relatives à de Pour les exploitants de lignes électriques : Mesures de sécurité à mettre en œuvre :	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations compléme présents. Ils sont soit pourvus d'antiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommance et des réseaux et des techniques suivantes sont à appliquer, et souvrages ou travaux spécifics il a distance d'approche a été es, contactez nos services au ne en cause la sécurité au cours	e d'un commun accord : / à h \
NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du la la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propers de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propers de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propers de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propers de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propers de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propers de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propers de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propers de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez propers de la servite (cas de dégradation d'un de nos ouvrage de la cas de dégradation d'un de nos ouvrage Pour toute anomalie susceptible de mettre secours (par défaut le 18 ou le 112) :	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations compléme présents. Ils sont soit pourvus d'antiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommance et des réseaux et des techniques suivantes sont à appliquer, et souvrages ou travaux spécifics il a distance d'approche a été es, contactez nos services au ne en cause la sécurité au cours	e d'un commun accord : / à h \
NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du la la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez proper de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez proper de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez proper de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez proper de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez proper de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez proper de la servite (cas d'un récépissé de DT) Vous devez proper de la servite (cas de la servite plan joint (cas d'un d'un de la servite plan joint (cas d'un d'un de la servite plan joint (cas	réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. évoir des investigations compléme présents. Ils sont soit pourvus d'antiques supprimant tout risque (2): pour les tronçons et branchement Recommance et des réseaux et des techniques suivantes sont à appliquer, et souvrages ou travaux spécifics il a distance d'approche a été es, contactez nos services au ne en cause la sécurité au cours	e d'un commun accord : / à h \

ANNEXE 17

FORMULAIRES ZNIEFF









LE BOIS DU CHAMP POURRI ET LE BOIS D'OSIER (Identifiant national : 230031067)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 83180005)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Haute-Normandie, .- 230031067, LE BOIS DU CHAMP POURRI ET LE BOIS D'OSIER. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230031067.pdf

Région en charge de la zone : Haute-Normandie

Rédacteur(s) :DREAL Haute-Normandie Centroïde calculé : 547477°-2468075°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 06/10/2010 Date actuelle d'avis CSRPN : 08/09/2020 Date de première diffusion INPN : 23/10/2020 Date de dernière diffusion INPN : 23/10/2020

1. DESCRIPTION	
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	
6. HABITATS	. 5
7. ESPECES8. LIENS ESPECES ET HABITATS	•
9. SOURCES	. 9



1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat.: 230031112 - LES VALLONS BOISÉS ENTRE CAHAIGNES ET AVENY (Id reg.: 8318)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure

- Commune: Vexin-sur-Epte (INSEE: 27213)

1.2 Superficie

32,3 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 100 Maximale (mètre): 120

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat.: 230031112 - LES VALLONS BOISÉS ENTRE CAHAIGNES ET AVENY (Type 2) (Id reg.: 8318)

1.5 Commentaire général

Les bois du champ pourri et d'osier sont bordés au nord par le ruisseau du Rhin qui prend sa source à une 100aine de mètres en amont sur la commune de Cahaigne. Une partie des eaux ruisselle au sein du bois d'osier et stagne en fonction de la topographie du milieu. Celui-ci est d'ailleurs nettement plus humide que le bois du champ pourri et laisse apparaître un substrat tourbeux. Ces deux bois sont constitués d'une peupleraie au sein de laquelle s'est installée une aulnaie frênaie. Les essences rencontrées sont le Frêne commun (Fraxinus excelsior), l'Aulne glutineux (Alnus glutinosa), le Peuplier (Populus sp.) et le Saule cendré (Salix cinerea) La présence de nombreux jeunes ormes (Ulmus minor) traduit une rudéralisation et un assèchement de certains secteurs.

La strate herbacée est diversifiée, allant d'un cortège d'espèces mésohygrophiles jusqu'aux espèces hygrophiles. Le sous-bois est dominé par la Parisette à quatre feuilles (Paris quadrifolia), la Circée de Paris (Circaea lusitania) dans les milieux frais, et dans les zones les plus humides s'installent la Laîche pendante (Carex pendula) assez rare, le Populage des marais (Caltha palustris), l'Iris faux Açores (Iris pseudacorus), le Cirse des maraîchers (Cirsium oleoraceum). La diversité en fougères est très intéressante avec la Dryoptéride de la Chartreuse (Dryopteris carthusiana), la Dryoptéride fougère-mâle (Dryopteris filix-mas), la Dryoptéride dilatée (Dryopteris dilatata) et le peu commun Polystic à soies (Polystichum setiferum). En lisière forestière ou à la faveur de coupes, se trouve un mélange de mégaphorbiaie et de roselière à Roseau commun (Phragmites australis), Eupatoire chanvrine (Eupatorium cannabinum), Angélique sauvage (Angelica sylvestris) et Lycope d'Europe (Lycopus europaeus). C'est d'ailleurs, dans ces secteurs qu'a été observée une espèce exceptionnelle et patrimoniale, le Laiteron des marais (Sonchus palustris), grande astéracée pouvant atteindre 3 mètres de haut. Si l'aulnaie-frênaie résulte d'une évolution secondaire, cet habitat reste néanmoins déterminant et est, de plus, communautaire. Le Pigeon colombin (Columba oenas) et la Buse variable (Buteo buteo), deux oiseaux peu communs, nichent dans ces bois.

Le ruisseau du Rhin, partiellement curé, n'accueillait qu'une végétation clairsemée avec des petites stations d'Ache nodiflore (Apium nodiflorum) et sur les berges quelques espèces classiques des cours d'eau comme la Scrofulaire aquatique (Scrofularia auriculata), l'Epilobe hirsute (Epilobium hirsutum), L'iris faux-acore (Iris pseudacorus), ainsi que la Grande Berle (Sium latifolium), espèce exceptionnelle en Haute-Normandie. Ce ruisseau est également un site de reproduction du Cordulégastre annelé (Cordulegaster boltonii), grande libellule noire et jaune rare dans la région.

Au sud est du bois du champ pourri, plusieurs plans d'eau de surfaces variables, issus probablement de l'extraction de matériaux, sont présents. La végétation alterne entre des espèces de milieux secs et, en bordure des bassins ou fossés, une flore inféodée aux milieux humides. Le Lotiers corniculé (Lotus corniculatus), l'Erythrée petite centaurée (Centaurium erythraea), la Chlore perfoliée (Blackstonia perfoliata), espèce peu commune et déterminante compose une partie du cortège des espèces méso-xérophilles En bordure des plans d'eau se développent les espèces mesohygrophiles à hygrophiles tels que les carex, joncs,



roseaux et saules...Huit espèces d'odonates ont été observées, avec des densités parfois importantes, deux sont rares et déterminantes de ZNIEFF: l'Agrion vert (Erythromma viridulum) et l'Orthétrum bleuissant (Orthetrum coerulescens). Parmi les oiseaux plusieurs espèces assez rares à rares nichent probablement. Il s'agit du Râle d'eau (Rallus aquaticus), du Grèbe castagneux (Tachybaptus ruficolis) et de la Rousserolle effarvate (Acrocephalus scirpaceus). Le Chevalier cul-blanc (Tringa ochropus) et le Chevalier guignette (Actitis hypoleucos), deux migrateurs stationnent également sur le site.

Les écoulements et leur gestion mais aussi la qualité des eaux constituent les principales menaces qui pèsent sur ce site. L'agriculture intensive domine tout autour, même si une petite bande enherbée protège en partie le ruisseau du Rhin. Les sources en amont sont aménagées, les plans d'eau sont pompés ou aménagés pour la chasse et le ruisseau est busé en aval du site ; toutes ces contraintes ne peuvent que nuire à une bonne circulation de l'eau et à sa qualité. Signalons également la présence d'une plante invasive l'Aster lancéolée, qui reste actuellement localisée mais pourrait nuire à la diversité floristique notée actuellement. Enfin, la plantation en peupliers a tendance à perturber l'évolution de cet habitat rare et original et peut même conduire à long terme à son assèchement progressif.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture

Commentaire sur les activités humaines aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire



2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

- Fonctions de régulation hydraulique

Patrimoniaux Fonctionnels Complémentaires

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Odonates
- Insectes
- Floristique
- Phanérogames
- Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

mentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Entretien des rivières, canaux, fossés,plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon	
- Algues - Amphibiens	- Odonates	- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux	

- Autre Faunes
- Bryophytes
- Lichens
- Mammifères
- Poissons
- Reptiles
- Mollusques
- Crustacés
- Arachnides
- Myriapodes
- Orthoptères
- Lépidoptères
- Coléoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	24.11 Ruisselets		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	54.1 Sources		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	22 Eaux douces stagnantes		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	83.321 Plantations de Peupliers		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	38 Prairies mésophiles		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	199694	Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)	Cordulégastre annelé (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.	Faible	10		2010 - 2010
Odonates	65165	Erythromma viridulum (Charpentier, 1840)	Naïade au corps vert (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.	Fort			2010 - 2010
	65284	Orthetrum coerulescens (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.	Faible	10		2010 - 2010
	86087	Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.	Faible	10		2010 - 2010
Phanérogames	123960	Sium latifolium L., 1753	Berle à larges feuilles, Grande berle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.	Faible			2010 - 2010
	124264	Sonchus palustris L., 1753	Laiteron des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVY V. (CBNBL)				2007 - 2010

7.2 Espèces autres



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
		Actitis bypoleucos		Passage, migration					
	2616	(Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	Reproduction indéterminée	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.				2010 - 2010
	2623	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.				2010 - 2010
	3422	Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.				2010 - 2010
	4215	Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.				2010 - 2010
	3036	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Râle d'eau	Reproduction indéterminée	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.				2010 - 2010
	977	Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.				2010 - 2010
		Trings ochronis		Passage, migration					
	2603	Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc	Reproduction indéterminée	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.				2010 - 2010
	88766	Carex pendula Huds., 1762	Laîche à épis pendants, Laîche pendante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.	Fort			2010 - 2010
Phanérogames	91378	Cirsium oleraceum (L.) Scop., 1769	Cirse des maraicher, Chardon des potagers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	Fort			2010 - 2010
	112421	Paris quadrifolia L., 1753	Parisette à quatre feuilles, Étrangle loup	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.	Fort			2010 - 2010
Ptéridophytes	115076	Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides	Reproduction certaine ou probable	Informateur: DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	977	Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
	2603	Tringa ochropus Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
	2616	Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Autro	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
	2010		Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	2623	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
Oiseaux		Rallus aquaticus	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3036	Linnaeus, 1758		Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (<i>lien</i>)
		Columba oenas Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3422			Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (<i>lien</i>)
	4195	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
	4215	Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
Ptéridophytes	115076	Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
65165 Erythromma viridulum (Charpentier, 1840)		Reproduction certaine ou probable	
65284 Orthetrum coerulescens (Fabricius, 1798)		Reproduction indéterminée	
123960 Sium latifolium L., 1753		Reproduction certaine ou probable	
199694 Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)		Reproduction certaine ou probable	

9. SOURCES

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	Conservatoire Botanique National de Bailleul		
I nformateur	DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		
	LEVY V. (CBNBL)		









LES VALLONS BOISÉS ENTRE CAHAIGNES ET AVENY (Identifiant national: 230031112)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 8318)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Haute-Normandie, .- 230031112, LES VALLONS BOISÉS ENTRE CAHAIGNES ET AVENY. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230031112.pdf

Région en charge de la zone : Haute-Normandie

Rédacteur(s) : DREAL Haute-Normandie Centroïde calculé: 548906°-2465821°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN: 26/11/2010 Date actuelle d'avis CSRPN: 08/09/2020 Date de première diffusion INPN : 23/10/2020 Date de dernière diffusion INPN: 23/10/2020

1. DESCRIPTION	
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	
6. HABITATS	. 5
7. ESPECES8. LIENS ESPECES ET HABITATS	12
9. SOURCES	12



1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

```
Id nat.: 230031070 - (Id reg.: 83180002)
Id nat.: 230031068 - (Id reg.: 83180001)
Id nat.: 230000803 - (Id reg.: 71010002)
Id nat.: 230031057 - (Id reg.: 83180003)
Id nat.: 230031067 - (Id reg.: 83180005)
Id nat.: 230009073 - (Id reg.: 83180004)
```

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure

Commune : Château-sur-Epte (INSEE : 27152)Commune : Vexin-sur-Epte (INSEE : 27213)

1.2 Superficie

469,82 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 35 Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

```
Id nat.: 230031070 - LE BOIS DES SABLONS ET LE BOIS DE LA RÉSERVE (Type 1) (Id reg.: 83180002)
Id nat.: 230031068 - LE BOIS DE FOURS (Type 1) (Id reg.: 83180001)
Id nat.: 230000803 - LE PETIT MARAIS DE MAREST (Type 1) (Id reg.: 71010002)
Id nat.: 230031057 - LE BOIS DES PETITES AULNAIES (Type 1) (Id reg.: 83180003)
Id nat.: 230031067 - LE BOIS DU CHAMP POURRI ET LE BOIS D'OSIER (Type 1) (Id reg.: 83180005)
Id nat.: 230009073 - LE BOIS DE LA GARENNE (Type 1) (Id reg.: 83180004)
```

1.5 Commentaire général

Cet ensemble principalement boisé se situe entre Cahaigne et Aveny, inclus quelques bois situés dans la vallée de l'Epte. L'ensemble un corridor boisé contraste très fortement avec l'agriculture environnante et constitue un corridor boisé et humide. Les bois sont diversifiés avec la chênaie charmaie qui domine, des érablières, des frênaies, et des bois d'aulnes et de frênes qui constituent un habitat déterminant. A la faveur d'un substrat imperméable, de nombreuses sources suintent sur les coteaux (bois de Four, bois de la Réserve, bois de la Garenne) où sont notés la Laîche pendante (Carex pendula), assez rare et l'Iris fétide (Iris foetidissima) et la Prèle d'Ivoire (Equisetum telmateia), les deux dernières étant déterminantes. Quelques coteaux et ourlets forestiers calcicoles se maintiennent malgré la progression des grandes cultures. Ceux-ci accueillent un cortège d'espèces calcicoles déterminantes : la Fléole de Boehmer (Phléole phleoides), la Chlore perfoliée (Blackstonia perfoliata), le Muscari à Toupet (Muscari comosum). En fond de vallon et sur l'Epte, plusieurs espèces déterminantes ont été observées dont 2 très rares le Laiteron des marais (Sonchus palustris) et la Grande Berle (Sium latifolium) ainsi que la Sagittaire flèche-d'eau (Sagittaria sagittifolia) qui est rare.

Les mares et ruisseaux constituent des sites de reproduction pour de nombreux insectes aquatiques, une dizaine d'espèces libellules sont notées dans ce secteur, 3 sont considérées comme déterminantes le Cordulegastre annelé (Cordulegaster boltonii), l'Agrion vert (Erythromma viridulum) et l'Orthétrum (Orthetrum coerulescens). Les amphibiens trouvent également ici des sites de reproduction, les milieux boisés adjacents constituant des sites de chasse et d'hivernage.

De nombreuses espèces d'oiseaux ont été notées : pics, grimpereaux, sitelles, fringilles, fauvettes...Elles trouvent ici des zones de refuge. Les secteurs plus humides peuvent être utilisés comme halte migratoire. Outre son intérêt écologique l'ensemble du site présente un rôle dans la régulation des eaux.



La forte pression agricole entraîne un mitage régulier de ces habitats boisés, les quelques pelouses calcicoles ont pratiquement toutes disparues.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée
- Vallon
- Coteau, cuesta
- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux Fonctionnels Complémentaires - Orthoptères - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Ecologique - Fonctions de régulation hydraulique

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

- Insectes

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)



- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Infrastructures linéaires, réseaux de communication	Intérieur	I ndéterminé	Réel
Dépots de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	I ndéterminé	Réel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	I ndéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	I ndéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon	
- Algues	- Orthoptères		- Oiseaux	
- Amphibiens	 Lépidoptères 			

- Amphibiens
- Autre Faunes
- Bryophytes
- Lichens
- Mammifères
- Phanérogames
- Poissons
- Ptéridophytes
- Reptiles
- Mollusques
- Crustacés
- Arachnides
- Myriapodes
- Odonates
- Coléoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.	10	2010 - 2010
	44.91 Bois marécageux d'Aulnes		Informateur : BRUNET L.	50	
	53.21 Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)		Informateur : BRUNET L.	10	
	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées		Informateur : BRUNET L.	10	



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.A1 Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	41.2 Chênaies-charmaies		Informateur : Conservatoire Botanique National de Bailleul	95	2007 - 2007
E5.21 Ourlets xérothermophiles	34.41 Lisières xéro-thermophiles		Informateur : Conservatoire Botanique National de Bailleul	5	2007 - 2007

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	24 Eaux courantes		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	41.2 Chênaies-charmaies		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	54.1 Sources		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	53.16 Végétation à Phalaris arundinacea		Informateur : BRUNET L.	30	
	41.3 Frênaies		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	54.1 Sources		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	41.2 Chênaies-charmaies		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	31.8 Fourrés		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	34.32 Pelouses calcaires sub- atlantiques semi-arides		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	83.3211 Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)		Informateur : Environnement Votre	8	2008 - 2008
	54.12 Sources d'eaux dures		Informateur : Environnement Votre	1	2008 - 2008
	24.4 Végétation immergée des rivières		Informateur : Environnement Votre	1	2008 - 2008
	38.11 Pâturages continus		Informateur : Environnement Votre	1	2008 - 2008
	38.2 Prairies de fauche de basse altitude		Informateur : Environnement Votre	2	2008 - 2008
	41.2 Chênaies-charmaies		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.271 Chênaies-charmaies xérophiles sur calcaire		Informateur : Environnement Votre	86	2008 - 2008
	31.8111 Fruticées subatlantiques Prunus spinosa et Rubus fruticosus		Informateur : Environnement Votre	1	2008 - 2008
	24.11 Ruisselets		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	83.321 Plantations de Peupliers		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	83.321 Plantations de Peupliers		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	54.1 Sources		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	22 Eaux douces stagnantes		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	84.1 Alignements d'arbres		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	54.1 Sources		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	38.1 Pâtures mésophiles		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	22 Eaux douces stagnantes		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010

6.3 Habitats périphériques

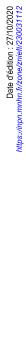
EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures		Informateur : Environnement Votre		2008 - 2008
	38 Prairies mésophiles		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	82 Cultures		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	38 Prairies mésophiles		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41 Forêts caducifoliées		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	82 Cultures		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	84.3 Petits bois, bosquets		Informateur : BRUNET L.		
	38.1 Pâtures mésophiles		Informateur : BRUNET L.		
	82.11 Grandes cultures		Informateur : BRUNET L.		
	82 Cultures		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	38 Prairies mésophiles		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	82 Cultures		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire





7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53878	Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2015.				2015
	53291	Carcharodus alceae (Esper, 1780)	Hespèrie de l'Alcée (L'), Hespèrie de la Passe- Rose (L'), Grisette (La), Hespèrie de la Guimauve (L'), Hespèrie de la Mauve (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2015.				2015
	54075	Glaucopsyche alexis (Poda, 1761)	Azuré des Cytises (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2014.				2014
Lépidoptères	249323	Heliothis peltigera (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle peltigère (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2015.				2015
	249320	Heliothis viriplaca (Hufnagel, 1766)	Noctuelle de la Cardère (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2015.				2015
	54085	Maculinea arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet (L'), Azuré d'Arion (L'), Argus à bandes brunes (L'), Arion (L'), Argus Arion (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2012.				2012
	53727	Nymphalis polychloros (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2013.				2013

Date d'édition : 27/10/2020 https://inpn.mnhn.fr/zone/znieft/230031112

ZONES NATURELLES DINUTERET ECONOSIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	248499	Scopula ornata (Scopoli, 1763)	Acidalie ornée (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2015.				2015
	54319	Thecla betulae (Linnaeus, 1758)	Thécla du Bouleau (La), Thècle du Bouleau (La), Porte-Queue à bandes fauves (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2013.				2013
Orthoptères	65487	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté, Œdipode ensanglantée	Reproduction indéterminée	Informateur : FAUNA FLORA	Faible			2010 - 2010
	132169	Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762 subsp. perfoliata	Chlorette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
	98280	Festuca heterophylla Lam., 1779	Fétuque hétérophylle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
	103734	Iris foetidissima L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
Phanérogames	111556	Orobanche gracilis Sm., 1798	Orobanche grêle, Orobanche à odeur de Girofle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
	113219	Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880	Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
	123367	Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915	Silaüs des prés, Cumin des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
	124264	Sonchus palustris L., 1753	Laiteron des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVY V. (CBNBL)				2007 - 2007
Ptéridophytes	96546	Equisetum telmateia Ehrh., 1783	Grande prêle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007



Date d'édition : 27/10/2020 https://inpn.mnhn.fr/zone/zniefl/230031112

7.2 Espèces autres

Non renseigné



7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
65165 Erythromma viridulum (Charpentier, 1840)		Reproduction certaine ou probable	
65284 Orthetrum coerulescens (Fabricius, 1798)		Reproduction indéterminée	
123960 Sium latifolium L., 1753		Reproduction certaine ou probable	
199694 Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)		Reproduction certaine ou probable	

9. SOURCES

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	FAUNA FLORA		
	HOUSSET P. (CBNBL)		
	LEVY V. (CBNBL)		
	Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2012.		
	Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2013.		
	Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2014.		
	Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2015.		

ANNEXE 18

COURRIER D'INTENTION DE LA COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE RELATIF AU CHEMIN DE L'OSIER



Le Maire

à

Pôle TECHNIQUE

Dossier suivi par : Enora LEFEVRE Tel : 02 32 52 52 35

enora.lefevre@vexin-sur-epte.fr

N/Ref: 2021-21

A l'attention de Jean-Denis GARIEL

TERREAL 4 Route de Troarn 14860 BAVENT

<u>Objet</u>: Courrier d'intention, projet carrière TERREAL à CAHAIGNES

Vexin-Sur-Epte, le vendredi 23 Juillet 2021

Monsieur,

Dans le cadre du projet privé TERREAL de carrière sur le territoire de CAHAIGNES, la rencontre du 30 juin dernier a permis de s'accorder sur les points suivants :

- Le transport d'argiles depuis la carrière jusqu'à la plateforme de stockage se fera par camions via le chemin de l'osier. En moyenne, 16 passages de camions journaliers seront nécessaires (8 camions) avec une borne maximum sollicitée à 22 passages par jour.
- Le projet impactant une zone pavillonnaire, une étude acoustique sur l'émergence sonore produite doit être présentée prochainement et ses résultats devront être réglementaires.
- Une sécurisation du chemin de l'osier est proposée avec une fermeture temporaire (deux mois dans l'année) d'une partie du chemin au moyen de barrières, lors des campagnes d'extraction.
- En contrepartie, TERREAL réhabilitera et prolongera sur 500 m l'ancien chemin communal pour les promeneurs qui n'auront plus accès au chemin de l'osier durant l'extraction. Une piste cyclable de substitution sera également aménagée par TERREAL.

Une décision ainsi qu'une convention d'aménagement du territoire seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion de notre assemblée délibérante, en septembre 2021 et vous seront transmis par la suite.

Concernant la fermeture temporaire du chemin du chemin de l'osier, vous devrez demander un arrêté « Chemin Barré », 15 jours avant la fermeture prévue.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie à :

Paul LANNOY;

- Chantale LEGALL;

Michael KARST.

Le Maire, Thomas DURAND

Commune de Vexin-Sur-Epte – 18 Grande rue – Écos – BP 10 – 27630 VEXIN-SUR-EPTE Tel : 02 32 77 06 44 – <u>contact@vexin-sur-epte.fr</u> - Site : <u>www.vexin-sur-epte.fr</u>